



Les Actes de la XX^e Conférence générale

BRUXELLES
16 décembre 2016

PRÉALABLE

L'ordre du jour modifié de la Conférence générale ainsi que les différents rapports des Commissions Télévision, Formation et Radio (assorti de son préambule comme demandé par la Commission elle-même, demande entérinée par le Bureau de direction) sont proposés aux participants.

QUORUM et ORDRE DU JOUR

Mme **Marie-Danielle BOUGAIRE-ZANGREYANOGHO**, Présidente du CIRTEF ouvre la séance et donne la parole à M. **Guila THIAM**, Secrétaire général du CIRTEF.

Il explique que le quorum est atteint dans la mesure où, après décision du Bureau de direction du 15 décembre, 22 membres du CIRTEF sont en règle de cotisation sur les deux dernières années précédant celle de la conférence générale et peuvent donc exprimer leur vote. La RTI étant absente, les 21 organismes membres présents sont :

RTBF, ORTB, RTB, CRTV, TV 5 QUEBEC-CANADA (par procuration), RADIO-CANADA (par procuration), TV5MONDE, France Télévisions (société éditrice des « organismes France 2, France 3 et le Réseau Outremer), FMM/RFI, AFRICA N°1, GABON TV (par procuration), MBC, ORTN, SNRT, ORTM Mali, RTS Sénégal, SBC, RTS Suisse, VOV.

Suite à la recommandation du Bureau de direction du 15 décembre, la chronologie de l'ordre du jour a été modifiée, et ce, sur proposition du Président du « Comité ad hoc », M. **Daniel BROUYERE** (RTBF). Il demande de reporter l'examen des propositions de modification des statuts. Le motif de ce report est, d'une part l'absence pour raison de santé, de Mme **Isabel HARDY** (Radio-Canada), qui est la « cheville ouvrière » de ce travail et d'autre part, la nécessaire synchronisation à effectuer avec les éventuelles modifications de structure et/ou de fonctionnement du CIRTEF, suite notamment à l'élection du prochain Secrétaire Général.

Les Actes de la XX^{ème} Conférence générale aborderont les divers points de l'ordre du jour selon la chronologie adoptée en séance :

PROJET D'ORDRE DU JOUR –Rév.

1/	Adoption du projet d'ordre du jour	CG/BXL/2016/1
2/	Désignation du rapporteur général de la Conférence	CG/BXL/2016/3
3/	Adoption des Actes de la XIX ^{ème} Conférence générale	CG/BXL/2016/2
4/	Rapport de la Présidente du CIRTEF et approbation	CG/BXL/2016/5
5/	Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions	CG/BXL/2016/4
6/	Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation	CG/BXL/2016/6
7/	Étude et approbation des propositions du Bureau	CG/BXL/2016/7
8/	Étude et approbation du rapport du Commissaire aux comptes et des derniers états financiers certifiés au 31.12.2015 et des mesures sur les cotisations	CG/BXL/2016/8
9/	Établissement du programme d'action, du budget pour l'exercice 2017 et de l'échelle des cotisations	CG/BXL/2016/9
10/	Examen et adoption des propositions de modification des statuts	CG/BXL/2016/10
11/	Examen du rapport d'étape du 9 décembre 2016 consécutif à la convention de prestation de services de consultance	CG/BXL/2016/11
12/	Choix du Secrétaire général	CG/BXL/2016/12
13/	Approbation du procès-verbal des décisions de la Conférence générale	
14/	Date et lieu de la XXI ^{ème} Conférence générale	

1) Adoption du projet d'ordre du jour**CG/BXL/2016/1 – Rév.**

Le projet d'ordre du jour révisé de la XX^{ème} Conférence générale est **adopté**

2) Désignation du rapporteur général de la Conférence**CG/BXL/2016/2**

Le rapporteur général de la séance est désigné : M. **Daniel BROUYÈRE** (RTBF)

3) Adoption des Actes de la XIX^{ème} Conférence générale**CG/BXL/2016/3**

Les Actes de la XIX^{ème} Conférence générale sont **adoptés** sans remarque particulière

4) Rapport de la Présidente du CIRTEF et approbation**CG/BXL/2016/4**

Mme **la Présidente** présente son rapport qui fait état des Bureaux du 09 avril 2016 et du 12 octobre 2016. Elle rappelle les propositions du « **Comité Ad hoc** » (dont le choix de la consultance pour l'audit). Mme **la Présidente** lance un appel à la cohésion des membres du CIRTEF tout en tenant compte des besoins et attentes de chacun qui parfois peuvent apparaître comme divergents.

Le rapport, en annexe, est adopté et sanctionné par une acclamation de l'assemblée (ANNEXE N°1)

5) Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions**CG/BXL/2016/5**

Aucune démission ou nouvelle adhésion de membre n'est à noter. Le Secrétaire Général, M. **Guila THIAM** acte que la RTG Boulbinet n'a pas encore versé sa première cotisation, toujours en attente. Dès la cotisation versée, la RTG Boulbinet deviendra membre de manière effective.

6) Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation**CG/BXL/2016/6**

Le **Secrétaire Général** introduit le rapport par la présentation des activités sous forme de synthèse par des tableaux et des chiffres avec un powerpoint.

GOUVERNANCE -ECHANGE D'EXPERIENCES

ACTIVITE	REALISATION 2016	COMMENTAIRE
Conférence générale	1	
Réunion BD	4	Dont 1 téléphonique (une 5 ^{ème} avec CG)
Séminaire	0	SEFOR reporté

PRODUCTION- FORMATION – ECHANGE DE PROGRAMMES

ACTIVITE	REALISATION 2016	COMMENTAIRE
Production émissions pour TV5		
Reflets Sud	40	Hebdo
Sud Côté court	26	Hebdo + rediff
Afrique plurielle	9	Hebdo + rediff
Prod Fonds TV	6	FONDS CREE 2009
Prod. Fonds radio	6	FONDS CREE 2009
Séries harmonisées TV	2	
Séries harmonisées R	2	
FORMACTIONS R TV	3	
FORMATIONS R TV	3	1 renforcement capacités Centre de Niamey
Échange programmes R	280 prog.	TELECHARGEMENT
Échange programmes TV	93 prog.	TELECHARGEMENT
Séminaire	0	report SEFOR

EXPOSITION DE CONTENUS FRANCOPHONES

ACTIVITE	REALISATION 2016	COMMENTAIRE
Programmation sur TV5		2 FILMS/MOIS depuis 2006 (avec rediff)
Films LM	25	Extension droits numériques
Docu	39	
Court métrage	52	
Production émissions pour TV5		
Reflets Sud	40	Hebdo
Sud Côté court	26	Hebdo + rediff
Afrique plurielle	9	Hebdo + rediff
		Extension droits numériques
Programmation sur TV5	Mise à disposition de droits	Web TV Afrique de TV5MONDE
Échange programmes R	280 PROG	POUR TELECHARG.
Échange programmes TV	93 prog.	TELECHARGEMENT
Install sauvegarde archives	1 PAYS	PH. OPERATIONNELLE depuis 2004
Autres expositions Plateforme UNESCO		Via plateforme UNESCO
Archives Reflets	Près de 100 program.	Via site vidéos RTBF
CIRTEF+ sur You Tube	Près de 50 numéros	Site CIRTEF + Archibald
Visions archives	114 vidéos	

SITE - ARCHIBALD – SAUVEGARDE ET PÉRENNITÉ OFFRE DANS MONDE NUMERIQUE

ACTIVITE	REALISATION 2016	COMMENTAIRE
Nouveau site Volume transféré NOMBRES DE VISITES NOMBRE DE PAGES VUES FICHIERS OUVERTS	115 inscrits 98 Go 1.510.000 503 .000 1.200.000	Nombre de visite multiplié par 4 au lancement et par 2,5 à 2 fois sur le reste de l'année
Plateforme Archibald Outil de centralisation, de sauvegarde et de publication d'archives audiovisuelles numérisées	11.750 visites 5.200 fichiers ouverts	Inscrits: ORTN – ORTM MALI – Gabon TV – ORTB – CRTV – RTI – RTS – TNC – RTB – ORTG – ORTM Madagascar – MBC – RTNC – SBC – RTD
Exposition You Tube	(sur 7 mois) 35.000 mns visionnage 6900 vues Temps moyen visionnage: 5 mns	Test avec programmes anciens Plus de visionnages dans l'ordre: France, USA, Belgique, Canada, Allemagne

LE RAPPORT COMPLET EST EN ANNEXE. [\(ANNEXE N°2\)](#)

La XX^{ème} Conférence générale adopte le rapport d'activités du Secrétaire général par acclamations.

7) Étude et approbation des propositions du Bureau

CG/BXL/2016/7

Les propositions du Bureau sont **adoptées**, sous réserve de leur examen à des points ultérieurs de l'ordre du jour. Toutefois M. **Yves BIGOT** (TV5 MONDE) émet des réserves quant au déroulement d'une prochaine Conférence générale en Mauritanie, estimant que le CIRTEF ne peut créditer de sa présence la démarche politique qui organise l'incarcération d'un journaliste pour délit d'opinion. Différents participants à la Conférence Générale, dont M. **Loïc CRESPIEN** (ORTN), estiment que ce n'est pas au CIRTEF de décider unilatéralement d'une réponse positive ou négative à l'invitation du Gouvernement de Mauritanie mais que des discussions doivent être menées entre le CIRTEF et les autorités mauritaniennes. **MM Jean-Marc BELCHI** (FMM/RFI) et **Loïc CRESPIEN** (ORTN) font remarquer que des problèmes du même ordre que ceux évoqués par M. **Yves BIGOT** n'ont pas empêché la tenue du SÉFOR à BUJUMBURA (Burundi) en 2012.

LES PROPOSITIONS DU BUREAU SONT EN ANNEXE. [\(ANNEXE N°3\)](#)

8) Étude et approbation du rapport du Commissaire aux comptes et des derniers états financiers certifiés au 31.12.2015 et des mesures sur les cotisations

CG/BXL/2016/8

Le Commissaire aux comptes, M. **Aimé DUFROMONT** étant absent, son rapport est néanmoins **adopté**, avec décharge donnée au secrétaire général, le Bureau de Direction du CIRTEF l'ayant approuvé au préalable.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EST EN ANNEXE. [\(ANNEXE N°4\)](#)

9) Établissement du programme d'action, du budget pour l'exercice 2017 et de l'échelle des cotisations CG/BXL/2016/9

L'établissement du programme d'action, du budget pour l'exercice 2017 et de l'échelle des cotisations est **adopté**, le Bureau de Direction du CIRTEF les ayant, au préalable approuvés.

10) Examen et adoption des propositions de modification des statuts CG/BXL/2016/10

M. **Daniel BROUYERE** (RTBF) propose de reporter l'examen et l'adoption des propositions de modifications de statuts en raison notamment de l'absence de Mme **Isabel HARDY** (voir ci-dessus) et aussi de l'impact que pourrait avoir le rapport de l'auditrice Mme **Hélène PARENT** sur ces mêmes statuts. Il propose de faire parvenir au CIRTEF les propositions de modification des statuts début janvier pour une soumission ultérieure à la Conférence générale.

M. **Sidiki N'FA KONATE** (ORTM Mali) souligne que le « Comité ad hoc » ne peut se substituer à l'ensemble des organismes membres du CIRTEF. Il propose la création d'une instance spécifique mise en place par le Bureau de direction pour examiner le rapport de Mme **Hélène PARENT** et en tirer les conclusions pour éventuellement modifier les statuts.

M. **Abou NDAO** (RTS Sénégal) estime que le rapport sur la modification des statuts doit être d'abord soumis au Secrétariat général du CIRTEF pour recueillir ses observations.

M. **Guila THIAM** (CIRTEF) rappelle que ce rapport sur les modifications de statuts ne peut aller directement en Conférence générale car c'est bien d'un « Comité ad hoc » chargé de réfléchir à la modification des statuts et créé par le Bureau de Direction dont il s'agit et pas d'une instance nommée par le Conférence générale elle-même. Le secrétariat général membre du Comité ad hoc donnera son point de vue. Ce rappel remet les choses à l'endroit. Le rapport envoyé au CIRTEF sera examiné par le comité ad hoc qui fera rapport au Bureau pour des propositions à la Conférence générale.

11) Examen du rapport d'étape du 9 décembre 2016 consécutif à la convention de prestation de services de consultance CG/BXL/2016/11

Dans son rapport d'étape, Mme **Hélène PARENT**, consultante, après avoir spécifié le nombre et la qualité des intervenants du Sud et du Nord rencontrés lors de ses auditions, présente certaines pistes de réflexions et d'actions et propose des perspectives stratégiques pour le CIRTEF. Elle doit dresser un état des lieux du CIRTEF le plus objectif possible et souligne l'accueil chaleureux et les propositions pertinentes qu'elle a obtenus de la part des très nombreuses personnes rencontrées. Elle met en évidence la parfaite collaboration et le souci de transparence que lui ont fourni tous les membres du Secrétariat Général du CIRTEF à Bruxelles.

Elle présente la structure prévue pour son rapport final sous le modèle du plan d'affaires. Ce rapport final attendu pour le 25 décembre sera déposé en janvier ; ceci pour tenir compte du décalage introduit par dette participation, non prévue au départ, de Mme Parent à la conférence générale.

L'exposé de Mme **Hélène PARENT** est accueilli par une salve nourrie d'applaudissements.

12) Choix du Secrétaire général CG/BXL/2016/12

Avant de procéder au vote permettant d'élire le Secrétaire général du CIRTEF, un certain nombre de points ont été évoqués :

Le Secrétaire général du CIRTEF, M. **Guila THIAM** précise les modalités du scrutin :

Premier tour : majorité des 2/3

Deuxième tour : majorité des 2/3

Troisième tour : majorité simple

Le vote est fait à bulletin secret. Les bulletins sont authentifiés par la Présidente du CIRTEF par signature avant remise au votant. Deux scrutateurs seront désignés parmi les représentants des organismes membres du CIRTEF présents lors de la Conférence générale et qui ne votent pas. Ces scrutateurs procéderont au dépouillement des bulletins de vote et veilleront au bon déroulement de la procédure de vote et du dépouillement.

En outre, M. **Guila THIAM**, précise que le représentant de GABON TÉLÉVISION, n'ayant pu arriver jusqu'à la Conférence générale en raison d'un problème de transport aérien, donne procuration au représentant d'AFRICA N°1.

La Présidente du CIRTEF rappelle que le Jury mis en place par le Bureau et chargé de la sélection des candidats au poste de Secrétaire général du CIRTEF, a proposé la candidature de M. **Loïc CRESPIN** lors du Bureau du 12 octobre à Bruxelles.

Ceci, après avoir auditionné, les 20 et 21 juin à Paris, les candidats dont les dossiers avaient été validés par le Bureau de direction du 19 avril 2016 de Bruxelles. Elle rappelle que ce jury était composé d'elle-même, du premier vice-président, M. **Antoine ONEZIME**, de M. **Yves BIGOT** de TV5MONDE et de M. **Jérôme CATHALA** de France Télévisions.

Elle donne la liste des candidats auditionnés :

M. Loïc CRESPIN (Niger)

M. Mohamed MAÏGA (Mali)

M. Guila THIAM (Sénégal)

M. Stéphane TODOME (Bénin)

Elle indique que le Secrétaire général actuel a rappelé par lettre que le choix pour ce poste est une prérogative de la Conférence générale qui avait mis en place une procédure de sélection devant aboutir à une Conférence générale électorale. Elle termine en disant que la question qui se pose est de savoir si l'on procède à une élection ou si l'assemblée entérine le choix du Jury de sélection, mandaté par le Bureau de Direction, à savoir la candidature de M. **Loïc CRESPIN**.

Elle lance le débat en demandant s'il faut entériner la proposition du jury.

Une partie de l'assemblée s'oppose à cette procédure et demande des informations complémentaires.

Le débat est lancé.

M. **Jean-Marc BELCHI** (FMM/RFI) souligne que le candidat M. **Loïc CRESPIN** fait ressortir, dans son dossier de candidature, un éventuel changement du siège du Secrétariat général du CIRTEF à Paris (dans les locaux de TV5MONDE). Il souhaite des explications sur ce point et se demande si l'élection de M. **Loïc CRESPIN** au poste de Secrétaire général, rendrait cette proposition valide et définitive.

M. **Yves BIGOT** (TV5 MONDE) indique que ce n'est pas lié car c'était seulement un élément évoqué sans étude ni économique ni d'impact.

La Présidente souligne qu'il faut, en effet, faire la part des choses.

Mme **Chantal BERNHEIM** (RTS Suisse) indique que ce point figurait dans les attentes recueillies par le Secrétariat général auprès d'organismes du Nord.

M. **Loïc CRESPIN** (ORTN) souligne que ce point est juste une proposition dans son dossier.

M. **Pierre BARROT** (OIF), présent en tant qu'observateur, fait remarquer que le futur Secrétaire général aura une plus grande légitimité s'il est élu et qu'à son sens, la Conférence générale ne peut faire l'économie d'une élection en bonne et due forme.

M. **Charles NDONGO** (CRTV) demande, pour éclairer les représentants des organismes membres du CIRTEF nouveaux dans la fonction ou n'ayant pas suivi tous les débats concernant les candidatures au poste de Secrétaire général, que les candidats présents puissent, en 5 minutes, présenter leur projet pour le futur du CIRTEF en remettant les choses en perspective.
Cette demande n'est pas prise en compte.

M. **Abdou NDAO** (RTS Sénégal) indique que depuis ce matin, les décisions sont prises par la Conférence générale par acclamations, or un silence a suivi la proposition d'entériner la proposition du jury désigné par le Bureau. En conséquence, elle n'est pas satisfaisante pour toute l'assemblée.

La Présidente conclut les débats en disant que la décision est donc prise par la Conférence générale de procéder au vote.

Elle annonce que le Secrétaire général lui avait indiqué avoir prévu deux scrutateurs.
Le Secrétaire général indique qu'il s'agit de deux organismes présents mais qui ne participent pas au vote.

Deux scrutateurs sont nommés par acclamation :

M. **MSA ALI DJAMAL** (ORTC Comores)

M. **ALI ADOITA DAOUD** (RTD Djibouti)

M. **Sidiki N'FA KONATE** (ORTM Mali) annonce le retrait de la candidature de M. **Mohamed MAIGA** au poste de Secrétaire général du CIRTEF.

Il demande encore, en outre, à l'assemblée de ne pas passer par un vote mais bien par un consensus, qui permettrait, dit-il, d'éviter une fêlure entre les différents organismes membres du CIRTEF.

Cette demande n'est pas prise en compte par la Conférence générale.

Le Secrétaire général donne les pouvoirs écrits de Radio-Canada, de TV5 Québec Canada et de Gabon TV à la Présidente qui les fait vérifier par les scrutateurs.

La Conférence générale procède au scrutin :

Premier tour :

Loïc CRESPIEN : 13 voix

Guila THIAM : 8 voix

Deuxième tour :

Loïc CRESPIEN : 13 voix

Guila THIAM : 8 voix

Troisième tour :

Loïc CRESPIEN : 13 voix

Guila THIAM : 8 voix

Le Secrétaire général annonce à la Conférence générale qu'elle vient d'élire M. **Loïc CRESPIEN** comme prochain Secrétaire général du CIRTEF.

La Présidente annonce que les textes ne prévoient pas la transition.

Le Secrétaire général rappelle que la procédure établie à la conférence générale de Victoria en 2015 pour la procédure de sélection du Secrétaire général avait prévu un calendrier précis se terminant en fin décembre 2016 pour la prise de service. C'est le report de la date de la conférence générale qui l'a rendu caduc.

Diverses propositions de dates sont faites pour le transfert de signature et la prise de responsabilités entre le Secrétaire général sortant, M. **Guila THIAM** et le Secrétaire général entrant, M. **Loïc CRESPIEN** : soit le 20 janvier 2017 soit le 1^{er} février 2017.

Certains représentants des organismes membres du CIRTEF, dont M. **Yves BIGOT** (TV5MONDE), souhaitent aussi que l'on organise une réunion du Bureau de direction du CIRTEF fin mars et que M. **Guila THIAM** assure le « tuilage » avant cette période (février et mars), étant entendu, selon M. **Yves BIGOT** répondant ainsi aux interrogations de certains participants de la Conférence générale, que les salaires de MM **Guila THIAM** et **Loïc CRESPIEN** seraient assurés normalement pendant cette période.

Aucun calendrier précis n'est établi par la Conférence générale ni approuvé par celle-ci pour les modalités concernant la période dite de « tuilage ».

M. **Yves BIGOT** revient alors sur, selon ses dires, « les rumeurs » qu'il juge infondées, relatives à un éventuel déménagement du siège du Secrétariat général du CIRTEF à Paris au sein de TV5MONDE et précise que si ce déménagement est envisagé éventuellement dans l'avenir, l'aspect logistique et financier de ce déménagement sera examiné avec attention.

M. **Jean-Marc BELCHI** (FMM/RFI), Mme **Kerstin CLAEYS** (CIRTEF) et d'autres participants à l'assemblée rappellent qu'il faudra tenir compte aussi, le cas échéant, dans cet examen, du sort réservé au personnel du Siège et des Centres de Production et de Formation du CIRTEF en Afrique ainsi que des perspectives d'avenir pour tous les membres de ce personnel, tant financièrement qu'en matière de ressources humaines.

13) Approbation du procès-verbal des décisions de la Conférence générale

Le rapporteur général M. **Daniel BROUYÈRE** (RTBF) lit le relevé de décisions de la Conférence générale.

PROCES-VERBAL DES DECISIONS :

- 1) L'ordre du jour modifié suite à la proposition de M. **Daniel BROUYÈRE** au titre du Comité ad hoc du Bureau de direction sur les missions et les statuts du CIRTEF est adopté.
- 2) La Conférence générale désigne M. **Daniel BROUYÈRE** (RTBF) comme rapporteur général.
- 3) Les Actes de la 19^{ème} Conférence générale sont adoptés sans remarque particulière.
- 4) Le rapport de la Présidente du Cirtef est adopté par acclamations.
- 5) Aucune démission ou de nouvelle adhésion de membre n'est à noter. Le Secrétaire général, M. **Guila THIAM** acte que la RTG Boulbinet n'a pas encore versé sa première cotisation, toujours en attente.
- 6) Le rapport du Secrétaire général appuyé par une présentation Powerpoint est adopté par acclamations.
- 7) Les propositions du Bureau sont adoptées en tenant compte du fait que M. **Yves BIGOT** émet des réserves quant au déroulement du SÉFOR en Mauritanie.
- 8) Le rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers au 31 décembre 2015 est adopté par la Conférence générale qui donne décharge au Secrétaire général.
- 9) Le projet de budget 2017 est adopté.
- 10) L'examen des propositions de modifications statutaires est reporté.
- 11) La Conférence générale a entendu le rapport d'étape de Mme **Hélène PARENT** et l'a sanctionné par une salve nourrie d'applaudissements.

- 12) L'élection du prochain Secrétaire général s'opère en trois tours. L'issue de ce scrutin désigne M. **Loïc CRESPIN** comme nouveau Secrétaire général du CIRTEF.
- 13) La date de prise de fonction officielle est fixée au 1er février 2017. Pour le transfert des pouvoirs de M. **Guila THIAM** à destination de M. Loïc Crespin, une période de transition couvrant les mois de février et mars est adoptée.
- 14) **Le procès-verbal des décisions est adopté.**
- 15) Le prochain SÉFOR sera proposé pour fin octobre / début novembre 2017. A cette fin, la Présidente prendra contact avec le Viêtnam prioritairement ainsi qu'avec la Mauritanie.

14/ Date et lieu de la XXI^{ème} Conférence générale

Certains participants à la Conférence générale demandent que le SÉFOR soit programmés fin octobre-début novembre 2017, mis à part les 23 et 24 novembre (réunion des hauts fonctionnaires de TV5), et, en tenant compte des dossiers existants, en Mauritanie ou au Vietnam.

M. **Guila THIAM**, Secrétaire général sortant, fait alors une intervention, remerciant tous les organismes membres du CIRTEF, les membres du personnel du Siège et des Centres du CIRTEF, les organismes partenaires et les pays d'accueil du Siège du Secrétariat général et des centres en Afrique pour leur participation sans failles à la valorisation des missions du CIRTEF sur le plan international et au sein de ses organismes membres durant les années de mandat. Il formule aussi tous ses vœux de réussite au CIRTEF pour l'avenir.

La Présidente du CIRTEF remercie M. **Guila THIAM** d'avoir œuvré sans relâche dans l'intérêt du CIRTEF et de ses organismes membres. Elle le remercie aussi personnellement, de l'avoir aidée à mieux appréhender ses fonctions de Présidente au sein de cet organisme.

M. **Yves Bigot** fait état des remerciements des personnels de TV5MONDE.

Mme **Kerstin CLAEYS** (CIRTEF), mandatée par l'ensemble du personnel du Siège et des Centres, remercie très chaleureusement, M. **Guila THIAM**, pour tout le travail accompli avec et grâce à lui durant 14 ans pour la promotion des valeurs du CIRTEF ainsi que pour le soutien qu'il a pu apporter à chacun de ses collaborateurs, tant sur le plan professionnel que personnel.

M. **Pierre BARROT** (OIF) au nom de son organisme et à titre personnel, remercie à son tour M. **Guila THIAM**, en mettant en avant son professionnalisme.

M. **Loïc CRESPIN**, Secrétaire général entrant, fait alors un discours clôturant la séance, en mettant en valeur ses objectifs pour le CIRTEF et son enthousiasme à s'atteler à ses nouvelles fonctions.

Le discours du Secrétaire général élu est en annexe (ANNEXE N°5)

ANNEXES

- N°1 Bilan de la Présidente
- N°2 Rapport d'activités du Secrétaire général
- N°3 Propositions du Bureau
- N°4 Rapport du Commissaire aux comptes au 31.12.2015
- N°5 Discours du Secrétaire général élu.

ANNEXE n°1

Discours bilan de la Présidente

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs généraux de Chaînes,
Monsieur le Secrétaire général du CIRTEF,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

Je ressens un grand honneur, mêlé de beaucoup de satisfaction, de prendre la parole en tant que Présidente du Conseil International des Radios Télévisions d'Expression Française, le CIRTEF, devant cette auguste assemblée, réunie aujourd'hui à Bruxelles, siège de notre organisation.

Ici donc, je dois en mon nom personnel, en celui du CIRTEF et à votre nom à tous, exprimer nos remerciements à la RTBF, pour l'accueil et les excellentes conditions de travail de cette XXe édition de la Conférence générale.

En tant que Directrice générale de la Radio-Télévision du Burkina Faso, je viens du sud du Sahara, et je voudrais aussi remercier tous ceux qui sont venus des quatre coins du monde pour participer à cette rencontre.

Élue, à la dernière Conférence générale de Victoria, aux Seychelles, j'ai, depuis lors, mis en œuvre les prérogatives expressément attribuées par les statuts. J'ai assumé l'autorité du Bureau entre les séances de celui-ci et j'ai consulté les Vice-Présidents à chaque fois que de besoin et j'ai animé la vie de notre organisation avec le Secrétaire Général. Ceci au niveau de la gouvernance.

Pour les activités, le CIRTEF continue son action d'accompagnement de ses membres dans l'accomplissement de leur mission sociale, culturelle et éducative. Entre autres, par la circulation des images et des sons du Sud dans le cadre d'un échange Sud/Sud et Nord/sud. D'où les activités liées à la sauvegarde des archives, la formation, la production, les coproductions et l'échange de programmes.

À ce stade, je veux mettre en exergue quelques points.

Depuis la Conférence générale de Victoria (Seychelles – octobre 2015), ses décisions et recommandations sont mises en œuvre :

- 1/ Modification des statuts, envoi au Greffe du tribunal et publication
- 2/ Publication des membres du Bureau au Greffe du tribunal
- 3/ Notification des admissions
- 4/ Notification des relations institutionnelles : Relations avec les organisations de médias francophones
- 5/ Finalisation dossier de candidature au poste de SG

Cette année 2016 a vu, exceptionnellement se tenir 4 sessions du Bureau de direction (dont 1 téléphonique) en plus de celle prévue avec la Conférence générale.

Le Bureau s'est réuni à Bruxelles le 9 avril 2016 et le 12 octobre 2016 à l'invitation de la RTBF ; il a tenu sa session du 24 juin 2016 à Paris à l'invitation de France Télévisions et a eu une conférence téléphonique le 18 novembre 2016.

De plus, un comité ad hoc mandaté sur les statuts et les missions du CIRTEF travaille aussi depuis juin 2016.

Des actions ont été menées au préalable pour lancer ce travail par le recueil des attentes exprimées par les membres par zone du CIRTEF ; ceci par le biais des vice-Présidents. Les éléments recueillis ont été mis à la disposition des membres du Bureau de direction et de leurs représentants par courriel du 15 février et ont été examinés par sa session d'avril.

Un comité ad hoc « STATUTS, MISSIONS ET ORGANISATION DU CIRTEF » a été par la suite mis en place par le Bureau de direction.

Ce comité ad hoc a commencé ses travaux le 11 juillet 2016 et a élaboré la lettre de mission pour la consultance et a établi un calendrier d'exécution de cette mission.

J'ai fait saisir les consultants présélectionnés le 14 juillet pour leur demander la soumission d'offres pour le 1er août au plus tard.

Une consultante a été choisie.

Pour ses premiers contacts, la consultante choisie s'est rendue au siège du CIRTEF les 15, 16, 21 et 22 septembre 2016 et a eu des séances de travail avec le Secrétaire général, le Commissaire aux comptes et les membres du secrétariat général.

Le CIRTEF a par la suite assuré l'organisation voyage en Afrique, au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Bénin pour la visite des centres du CIRTEF. Le responsable du centre de Niamey se déplaçant, en accord avec la consultante qui ne pouvait se rendre au Niger, à Cotonou en novembre. Ainsi que l'annonce et l'introduction de sa mission auprès des directeurs généraux de ORTN, RTI, ORTB, CRTV, SNRT, VOV et VTV, pour des entretiens au téléphone.

Donc les sujets liés à la gouvernance ont été nombreux, et les résultats des études seront soumis à la Conférence générale. Mais, en parallèle, aussi bien dans ce domaine que dans d'autres les activités et les opérations ont pu être menées. Tout comme les partenariats.

Avec la RTBF,

C'est toujours l'occasion pour le Président de la remercier de mettre à la disposition du CIRTEF, depuis septembre 2003, une chargée de mission à plein temps, tout en continuant à prendre en charge son salaire. Le CIRTEF remercie la RTBF pour cette constante collaboration à ses activités, en plus du siège abrité dans ses locaux. Sans oublier que la chaîne La TROIS diffuse l'émission « Reflets Sud » fruit de la convention de collaboration qui fonctionne bien.

Avec la TSR,

Je veux aussi remercier la TSR pour son soutien au centre de Niamey qui vient de recevoir du matériel en direction de la prochaine maintenance générale du centre.

Avec l'OIF,

Au-delà des conventions annuelles de financement dont le SEFOR (avec modification pour la Conférence générale en 2016) et du Fonds Images francophones, les activités ont été centrées sur le programme CAPITAL NUMERIQUE dont le CIRTEF met en œuvre le protocole d'accord avec l'OIF 2015/2016 par des actions dont la production de la mini-série MEMOS (100 capsules de 2 à 3'), la réalisation de la Série documentaire MÉMOIRE VIVE (avec 8 documentaires 26' à base d'archives) et la mise en œuvre et la gestion de l'application Web Archibald pour le stockage centralisé d'archives audiovisuelles.

Comme vous le savez, ce programme important, dont je remercie l'OIF, a été lancé dans le but de raviver et perpétuer le patrimoine audiovisuel des pays ACP.

Avec TV5,

Le soutien des partenaires de TV5 se poursuit. La participation du CIRTEF à la réunion des hauts fonctionnaires de TV5 (Suisse les 9 et 10 novembre 2016) a été une occasion de confirmer cela.

La fourniture des programmes du Sud se poursuit avec TV5MONDE.

Tout comme le soutien, à travers le CIRTEF, à la production audiovisuelle du Sud mené par TV5MONDE. Une nouveauté est l'extension des droits numériques pour les programmes mis à la disposition de TV5MONDE par le CIRTEF, pour le rattrapage et la VOD.

AVEC Les MFP,

Il a été convenu de commencer par la participation croisée aux travaux des commissions et d'envisager le partage de documents et d'études.

Les opérations ont porté sur :

LES NOUVEAUX OUTILS DU RESEAU CIRTEF

1/ adresses mail sur CIRTEF.com : Le CIRTEF a mis en place des adresses mails dédiées aux organismes.

2/ Site du CIRTEF : La mise en ligne de ce nouveau site a commencé en octobre 2015.

3/ La plateforme Archibald : La plateforme Web est en exploitation. C'est un espace où chaque organisme parmi les 25 sites (dans 23 pays) équipés par le CIRTEF du matériel et du logiciel AIMÉ (version 4), pourra décider soit de publier ses archives (séquences ou de sujets) avec autorisation de consultation ou simplement de les y stocker pour son usage propre, inaccessible à d'autres.

LE RENFORCEMENT DES OUTILS HABITUELS DU RESEAU CIRTEF

1/ Échange de programmes : par de nouveaux procédés de téléchargement des programmes Radio et Télévision.

2/ Les Centres du CIRTEF : par la mise à niveau de la qualité du matériel, le renforcement de capacités dont personnel, de montage notamment.

Dans la période, pour les autres activités, les Centres sont restés impliqués dans l'accueil des ateliers et la postproduction.

3/ Mise à disposition de ressources sur le site : programmes Radio et Télévision, normes, références.

LA PRODUCTION

La production de SÉRIES RADIO, TV et de programmes unitaires avec les FONDS de production.

LA FORMATION : le recueil des besoins de formation et la mise en œuvre d'ateliers dans les pays demandeurs, dont le Vietnam (VOV) et le Congo (TNC) ; en plus des réponses apportées avec les formations.

LES COTISATIONS : les actions de sensibilisation se sont poursuivies avec, Après la Conférence générale de Victoria 2015, les états d'arriérés de cotisations qui ont été à nouveau établis et envoyés aux membres concernés. Des réactions et des versements ont été enregistrés. Les mesures incitatives retenues par le Bureau de direction du 19 avril 2016 ont aussi été portées à la connaissance de tous les membres.

Pour terminer, nous aurons à nous pencher sur des propositions pour des orientations et des choix stratégiques, pour la pérennité de nos opérations au service du développement de nos médias de service public.

Et pour rester dans cette dynamique et cet esprit, je veux vous faire part, entre autres, de quelques orientations que je pense qu'il faut prendre pour optimiser notre partenariat. Orientations issues de l'attente exprimée par les membres.

- Collaborer, co-crée, coproduire, échange, et recherche et développement

- Assurer la veille, la médiation dans les partenariats internationaux, l'échange, le partage et les relations avec les entités professionnelles ;
- Appuyer les centres de formation des membres ou les utiliser ;
- Introduire le Web dans les statuts ;
- Mener une politique de formation structurante avec suivi post formation, formation de formateurs, formation continue, formation en ligne, réseau de formateurs Sud ;
- Produire et coproduire davantage en Radio, TV et Web et pour le non linéaire
- Améliorer partenariat avec TV5 (présentation finances, fournitures programmes, droits non linéaires, etc.) ;
- Poursuivre le développement du site ;
- Utiliser les outils légers de production ; travailler avec les producteurs indépendants ;
- Faire des centres des laboratoires numériques pour les membres.

Je terminerai en renouvelant et en renouvelant nos remerciements à la RTBF et aux organismes membres ainsi qu'aux organisateurs de notre session.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

ANNEXE n°2

Rapport d'activités du Secrétaire général Adressé à la Conférence générale

Novembre 2016

SOMMAIRE

A/ GOUVERNANCE

B/ MISSIONS DU CIRTEF

Recueil des attentes exprimées par les membres par zone

Travaux du comité ad hoc sur « statuts, missions et organisation du CIRTEF »

Soutien à la mission de consultance lancée en septembre 2016

C/ PARTENARIATS

Avec l'OIF

Avec TV5MONDE

AVEC LMFP

D/ OUTILS DU RESEAU CIRTEF

D-1/ LES NOUVEAUX OUTILS DU RESEAU CIRTEF

1/ adresses mail sur CIRTEF.com

2/ Site du CIRTEF

3/ La plateforme Archibald

4/ Dropbox entreprise

5/ Expérience d'exposition de programmes sur You Tube

D-2/ RENFORCEMENT DES OUTILS HABITUELS DU RESEAU CIRTEF

1/ Échange de programmes

2/ Les Centres du CIRTEF

3/ Mise à disposition de ressources sur le site

E/ PRODUCTION

PRODUCTION TELEVISION

PRODUCTION RADIO

F/ FORMATION

G/COTISATIONS

Annexe1 : Tableau de suivi des recommandations des commissions de Victoria

Annexe2 : Projet de plan d'actions du prochain biennium

Annexe 3 : adresses mail proposées aux membres sur CIRTEF.com

Depuis la Conférence générale de Victoria (Seychelles – octobre 2015), les activités ont porté, principalement, sur l'application de ses décisions, la mise en œuvre des recommandations, la poursuite d'opérations en cours, le renforcement des outils du réseau CIRTEF et le soutien aux travaux liés à l'étude d'une consultante sur les missions du CIRTEF et aux sessions des instances ou groupes de travail.

Cette année 2016 a vu, exceptionnellement se tenir 4 sessions du Bureau de direction (dont 1 téléphonique) en plus de celle prévue avec la Conférence générale. Un comité ad hoc mandaté sur les statuts et les missions du CIRTEF travaille aussi depuis juin 2016.

Donc les sujets liés à la gouvernance ont été nombreux, et les résultats des études seront soumis à la Conférence générale. Mais, en parallèle, aussi bien dans ce domaine que dans d'autres les activités et les opérations ont pu être menées. Il en est rendu compte ici.

De plus, un plan d'actions prévisionnel pour le prochain biennium est annexé ; il sera complété ou amendé, le cas échéant, des décisions de la Conférence générale notamment sur les actions à mener pour les statuts et les missions du CIRTEF.

Le rapport comporte des liens cliquables qui peuvent apporter des compléments d'informations.

A/ Gouvernance

1/ Modification des statuts, envoi au Greffe du tribunal et publication

La modification des articles suivants a été menée conformément aux décisions de la Conférence générale 2015 de Victoria.

Art. 10 (introduction représentation auprès de TV5)

Art 11 (Relations avec organisations de médias francophones)

Art 13 (les différents types de membres)

Art 16 bis et 17 bis (membre coopté et modalités)

Art 50 (mandat renouvelable une fois du secrétaire général)

Art 59 (cotisation n'est pas contrepartie de services).

Le document modifié ne requérant ni arrêté royal ni acte a été déposé, le 14 décembre 2015, au Greffe du Tribunal et publié, en début janvier, au Moniteur belge (Journal officiel).

(http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv_pdf/2015/12/23/15179093.pdf). Ce qui a permis d'en mettre en œuvre les dispositions (notamment le nombre de mandats du Secrétaire général pour l'appel à candidature qui devait être publié). Les statuts conséquents aussi sont disponibles sur le site du CIRTEF.

2/ Publication des membres du Bureau au Greffe du tribunal

La liste des membres du Bureau élu à la Conférence générale 2015 de Victoria a été déposée au Greffe du Tribunal et publiée.

3/ Quatre (4) sessions du Bureau de direction en 2016 (jusqu'à novembre)

Cette année 2016 a vu, exceptionnellement se tenir 4 sessions du Bureau de direction (dont 1 téléphonique) en plus de celle prévue avec la Conférence générale.

Le Bureau s'est réuni à Bruxelles le 9 avril 2016 et le 12 octobre 2016 à l'invitation de la RTBF ; il a tenu sa session du 24 juin 2016 à Paris à l'invitation de France Télévisions et a eu une conférence téléphonique le 18 novembre 2016.

4/ Notification des admissions

La décision de la Conférence générale 2015 de retenir Bophana comme membre associé a été notifiée à son administrateur principal.

Il en a été de même pour RTG Boulbinet pour son admission comme membre actif avec indication de la réserve suivante : sous condition du versement de la première cotisation partagée avec la RTG.

5/ Notification des relations institutionnelles : Relations avec les organisations de médias francophones

Après la Conférence générale 2015, le RAPAF et LMFP ont été saisis par courrier pour leur faire part des termes du nouvel article 11 qui indique entre autres :

« Le CIRTEF entretient des relations institutionnelles avec les Médias Francophones Publics, MFP, (en continuité du partenariat avec les Radios Francophones Publiques et avec la Communauté des Télévisions Francophones) dans le but d'assurer une concertation en matière de programmes de radio et de télévision.

Le CIRTEF entretient des relations institutionnelles avec le Réseau de l'Audiovisuel Public de l'Afrique Francophone, RAPAF. »

et ajoute

« Les MFP et le RAPAF sont invités, sous réserve des dispositions de l'article 32, à participer aux sessions de la Conférence Générale en qualité d'observateurs. »

LMFP a confirmé le statut d'observateur du CIRTEF aux rencontres de ses commissions. 2 collaborateurs du CIRTEF ont participé aux réunions de ces commissions en mars 2016 à Paris.

6/ Finalisation dossier de candidature au poste de SG

Finalisation conformément aux décisions de la Conférence générale 2015 vérifiées par le Président des travaux de cette dite conférence.

Le dossier a été envoyé à tous les membres en annexe au courrier circulaire du 14 janvier 2016 de première annonce de la Conférence générale 2016 et mis en ligne sur le site du CIRTEF le 15 janvier 2016 (<http://CIRTEF.com/dossier-de-candidature-au-poste-de-secretaire-general-2/>) comme annoncé dans le courrier ci-dessus cité.

7/ Demande de propositions de membres cooptés

En application des articles statutaires nouveaux ou modifiés à la Conférence générale de Victoria (art. 13, 16 bis et 17 bis), tous les membres ont été saisi pour, le cas échéant, proposer un ou deux organisme comme membre coopté du CIRTEF.

En leur rappelant l'esprit de la cooptation : se rapprocher de la société civile francophone créatrice dans notre domaine dans nos pays respectifs notamment au Sud, des instituts de formation orientés vers la production de contenus innovants. Mais aussi, entre autres, nous donner la possibilité de :

- Maintenir dans notre espace de coopération les membres en difficultés conjoncturelles et qui ne peuvent jouer leur rôle de membre actif ou associé ;
- Donner la possibilité à un organisme non membre de mener avec le CIRTEF des opérations à court et moyens termes avec un engagement limité dans le temps ;
- Ancrer dans notre espace de coopération des entités porteuses d'idées de partenariat dans le sens de la mission du CIRTEF et n'ayant pas tous les moyens de les réaliser.

Il s'agira, ici, d'obtenir, le cas échéant, un appel de la Conférence générale en ce sens.

Les cas des instituts de l'image et du son, IGIS au Gabon et de ISIS au Burkina Faso, sont explorés.

B/ MISSIONS DU CIRTEF

1/ Recueil des attentes exprimées par les membres par zone

L'instauration de la réunion des zones du CIRTEF a été très utile. Mais cette première session, lors du SEFOR de Victoria en 2015, n'a pas permis d'aller au bout de l'exercice sur place. Aussi le recueil des attentes des membres vis-à-vis du CIRTEF s'est poursuivi de novembre 2015 à février 2016 pour les zones. Les éléments recueillis ont été mis à la disposition des membres du Bureau de direction et de leurs représentants par courriel du 15 février et ont été examinés par sa session d'avril.

Un comité ad hoc « STATUTS, MISSIONS ET ORGANISATION DU CIRTEF » a été par la suite mis en place par le Bureau de direction.

2/ Travaux du comité ad hoc sur « statuts, missions et organisation du CIRTEF »

Le secrétariat général a organisé la première conférence téléphonique du comité ad hoc le 11 juillet 2016. Ce qui a abouti à l'élaboration de la lettre de mission pour la consultance et à l'établissement d'un calendrier.

Le secrétariat général a saisi les consultants présélectionnés le 14 juillet, à la demande de la Présidente, pour leur transmettre la lettre de mission et la lettre de la Présidente demandant la soumission d'offres pour le 1er août au plus tard.

Le 1er août 2016, en fin de journée à Bruxelles, le secrétariat a transmis les offres reçues à l'ensemble des membres du comité ad hoc.

Pour ses premiers contacts, la consultante choisie s'est rendue au siège du CIRTEF les 15, 16, 21 et 22 septembre 2016 et a eu des séances de travail avec le Secrétaire général, le Commissaire aux comptes qui s'est déplacé, et les membres du secrétariat général.

3/ Soutien à la mission de consultance lancée en septembre 2016

Les actions suivantes ont été menées pour soutenir la mission de la consultante :

- Remise de toute la documentation pertinente (Statuts, règlement financier, règlement du personnel, contrats du personnel, accord-cadre OIF, convention de collaboration RTBF, conventions TV5MONDE, accords de siège avec le Bénin, le Cameroun et le Niger, accord de siège RTBF, procédures siège et centres, convention Gsara, règlements Grand Prix multimédia et des fonds radio et TV, ...).
- Accueil et organisation du travail avec le personnel du siège à Bruxelles en septembre ;
- Organisation des rencontres à Bruxelles avec les directeurs généraux de SBC, ORTM Mali et Gabon TV en octobre.
- Organisation deuxième rencontre avec certains membres du personnel du siège à Bruxelles en octobre.
- Organisation voyage en Afrique, au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Bénin pour la visite des centres du CIRTEF. Le responsable du centre de Niamey se déplaçant, en accord avec la consultante qui ne pouvait se rendre au Niger, à Cotonou en novembre.
- Annonce et introduction de la mission de la consultante auprès des directeurs généraux de ORTN, RTI, ORTB, CRTV, SNRT, VOV et VTV, pour des entretiens au téléphone.

C/ PARTENARIATS

1/ Avec l'OIF

Au-delà des conventions annuelles de financement dont le SEFOR (avec modification pour la Conférence générale en 2016) et du Fonds Images francophones, les activités ont été centrées sur le programme CAPITAL NUMERIQUE dont le CIRTEF met en œuvre le protocole d'accord avec l'OIF 2015/2016 par des actions dont :

- Production de la mini-série MEMOS (100 capsules de 2 à 3' produites avec 7 organismes : MBC, île Maurice - RTS, Sénégal - RTI, Côte d'Ivoire - CRTV, Cameroun - ORTN, Niger - TVT, Togo - RTB Burkina.). Ceci sur divers sujets (l'histoire politique, économique, sociale, culturelle ou sportive des pays ACP)
- Réalisation de la Série documentaire MÉMOIRE VIVE (avec 8 documentaires 26' à base d'archives)
- Analyse corrective avec l'INA du logiciel Aimé 4 et de l'application Web Archibald pour le stockage centralisé d'archives audiovisuelles (<http://85.214.232.241:8080/>).
- Gestion du site Archibald.

Pour rappel, dans le but de raviver et perpétuer le patrimoine audiovisuel des pays ACP, l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) a lancé en 2014, de concert avec des partenaires, dont le CIRTEF, le programme « CAPITAL NUMERIQUE » subsidié par le programme ACP Cultures financé par l'Union européenne.

a/ MEMOS

Pour Mémos, les capsules réalisées ont été mises à disposition des organismes participants, qui ont commencé la diffusion (ORTN) et qui continuent à en produire (RTI et ONRTV).

Ces capsules sont disponibles sur le site du CIRTEF (<http://CIRTEF.com/production-de-95-capsules-tv-memos-a-base-darchives/>) pour tous les autres membres du CIRTEF afin d'installer la production sur base d'archives de ces capsules et ainsi entrer ensuite dans la phase de production d'œuvres documentaires de plus grande durée sur base d'archives.

L'idée à la base étant de convaincre les responsables des télévisions concernées de s'approprier la série et d'en lancer la production sur une base régulière, au-delà des 100 premiers éléments.

En plus de la diffusion antenne par les participants, certaines de ces archives ont été traitées avec AIME et présentées alors sous forme d'un site embarqué avec l'association de métadonnées d'étiquetage, d'indexation et de découpage en sujets et séquences.

b/ ARCHIBALD

La plateforme ARCHIBALD qui reçoit ses documents par protocole FTP de l'un des 22 pays équipés du système AIMÉ, ou par chargement au siège à Bruxelles, a reçu les éléments MEMOS ainsi traités sous forme de paniers. Il en permet la consultation pour ceux qui y sont inscrits et qui disposent des droits. <http://www.CIRTEF.com/ARCHIVES%20media/Mes%20fichiers/ARCHIBALD.pdf>

Le site Archibald, pour établir une fonction opérationnelle d'échanges, fait l'objet de développements permettant une plus grande maîtrise des droits des apporteurs d'archives avec une possibilité supplémentaire pour leur permettre d'autoriser une cession d'archives s'ils le souhaitent.

c/ MEMOIRES VIVES

Toujours pour la production à base d'archives, en juin/juillet, la série documentaire MÉMOIRES VIVES a été lancée avec une formation menée par l'INA au centre de Niamey pour 6 des 10 réalisateurs de MEMOS. Avec comme résultats :

1. Renforcement des compétences des stagiaires sur les spécificités de l'écriture, de la réalisation et du montage de programmes audiovisuels utilisant des images d'archives
2. Installation des habillages, conformation et mixage d'un pilote de 26 mn & assemblage d'un second 26 mn, non étalonné, non mixé, non habillé.

Par la suite, un atelier a été organisé avec 7 réalisateurs, toujours à Niamey, avec l'encadrement d'un expert de l'ORTN, pour la postproduction des 8 documentaires et un peu plus d'une vingtaine de séquences.

d/ AUTRES

Au plan matériel, pour les archives, le problème récurrent de disponibilité de machines de lecture des bandes est examiné dans le cadre d'une offre possible de matériel réformé de la RTBF. En effet, pour amorcer la réponse à la demande de la commission TV, à savoir, encourager la restauration du patrimoine des archives avant leur numérisation, la priorité est donnée à la recherche de machines de lecture pour en connaître l'état réel.

Un système AIME de numérisation, d'indexation et d'étiquetage des archives audiovisuelles a été fourni à l'ONRTV en septembre. Cependant la récente décision de dissolution de cet organisme avec mise en place d'un comité d'études sur la future organisation risque de différer la mise en service.

2/ Avec TV5MONDE

Le soutien des partenaires de TV5 se poursuit. La participation du CIRTEF à la réunion des hauts fonctionnaires de TV5 (Rapperswil – Suisse) les 9 et 10 novembre 2016 a été une occasion de confirmer cela.

La concertation mensuelle sur les programmes continue avec TV5MONDE. Pour le document analytique extra-comptable de présentation des comptes annuels : les améliorations souhaitées ont été demandées et reçues.

a) Programmes

Le CIRTEF a fourni exceptionnellement 4 films de long métrage, au lieu de 2, pour la programmation du mois d'avril 2016 en vue d'accompagner TV5MONDE dans son partenariat avec un festival en Côte d'Ivoire.

La fourniture des autres programmes se poursuit (magazine hebdomadaire REFLETS SUD, mensuel AFRIQUE PLURIELLE, 2 films de long métrage par mois, 3 à 4 documentaires par mois et le programme hebdomadaire SUD COTE COURT sur les courts métrage). REFLETS SUD est aussi diffusé par la RTBF, en position de coproducteur, et TV5 Québec Canada.

Les normes de diffusion internationale appliquées avec TV5 sont mises à disposition des membres dans les ressources du site du CIRTEF (<http://CIRTEF.com/normes-pad-sd-et-hd/>). Ceci, pour favoriser, comme demandé à Victoria, le partage des programmes par l'ensemble des partenaires sur la base de normes professionnelles universelles.

b) Production

L'exécution du fonds de production en soutien aux organismes du Sud se poursuit. Fonds alimenté par un prélèvement sur les recettes publicitaires nettes de TV5MONDE Afrique.

Devant l'arrivée de grilles exclusives privées qui mettent en lumière les productions locales en Afrique, le CIRTEF continue, avec TV5MONDE, son appui pour la production et les coproductions locales. Le numéro 1000 de REFLETS SUD a été l'occasion d'envoyer un signal en assurant les enregistrements au Bénin avec l'appui de notre centre. 3 numéros de REFLETS SUD ont pu être ainsi produits.

c) Droits numériques pour TV5MONDE

Après concertation, nous avons commencé à appliquer l'élargissement souhaité en mettant déjà en œuvre ce qui suit dans la négociation des nouveaux contrats d'acquisition de droits de diffusion. En relation avec TV5MONDE, nous prévoyons une étape d'évaluation

Élargissement des droits numériques

Rappel daté sur les droits numériques fournis :

- a. Docus en **2011** : selon le cas, on pouvait ne pas en disposer ou avoir au maximum :
 - i. Catch-up Web TV Afrique pour le territoire Monde : 15 jours suivant chaque diffusion antenne
 - ii. VOD Plus Web TV Afrique pour le territoire Monde : une période de 3 mois à compter de la date de début du contrat antenne.
- b. LM en **2011** : Diffusion en télévision de rattrapage : 15 jours après chaque diffusion antenne. (2 multidiffusions en général)

Droits numériques élargis en **2016** :

- I. VOD : pour LM de 3 à 6 mois systématiquement ; 6 mois pour CM et Docu ;
- II. Catch up : en systématique 21 jours ;
- III. Reflets Sud :
 - a. Catch-up : 21 J
 - b. VOD : 6 à 12 mois.

d) Autres

- 1 **Introduction d'une exclusivité** : pour une multidiffusion en exclusivité dans les 3 premiers mois pour les LM, CM et Docu.
2. **Introduction de nouvelles langues de sous-titrage** : Swahili et Lingala.

3. **Envoi programmes REFLETS SUD** : à l'instar des autres programmes du CIRTEF qui en faisaient l'objet depuis 2014, il se fait par transferts de fichiers MXF depuis septembre. L'envoi de cassettes est arrêté.

3/ PARTENARIAT AVEC LMFP

Une rencontre a eu lieu avec le Secrétaire général des MFP en juin. Après une revue des potentialités du partenariat, il a été convenu de commencer par la participation croisée aux travaux des commissions et d'envisager le partage d documents et d'études.

D/ OUTILS DU RESEAU CIRTEF

D-1/ LES NOUVEAUX OUTILS DU RESEAU CIRTEF

1/ adresses mail sur CIRTEF.com (panneau de connexion : <https://communicator.strato.com/appsuite/signin#>)

Action : Le CIRTEF a mis en place des adresses mails dédiées aux organismes. (Une adresse spécifique par organisme). Cette adresse pourra être en copie de certains échanges entre le CIRTEF et l'organisme intéressé et ainsi être une mémoire temporaire en plus d'être une boîte d'échanges comme les autres.

Motifs : Cette innovation répond au besoin de plus de suivi des échanges avec les membres en recevant les relances le cas échéant, et aux demandes des commissions lors des récentes sessions de Victoria qui disaient :

- A. TV : Désigner un référent ou une personne ressource dans chaque chaîne pour le suivi des appels à projets et dossiers CIRTEF afin de fluidifier la communication
- B. Formation : Désignation d'un responsable formation au sein de chaque organisme en lien avec le CIRTEF – une réunion de coordination pourra être organisée avec le CIRTEF une fois les référents désignés
- C. Radio : La commission recommande de désigner dans chaque organisme une « personne-relais » pour assurer le suivi du MARCHÉ DES ECHANGES Radio tant dans la collecte des programmes que dans le retour des rapports de diffusion au CIRTEF.

La liste des adresses mail est en annexe 3.

2/ Site du CIRTEF

La mise en ligne de ce nouveau site a commencé en octobre 2015. <http://www.CIRTEF.com>
On peut illustrer son apport par ce qui suit : entre septembre et novembre 2015, le nombre de visites par mois du site du CIRTEF est passé de 67.500 à 253.000 (multiplication par 4). Ce facteur multiplicatif se stabilise à 2,5 en février 2016 et à 2 jusqu'à novembre 2016.

Ce site comporte une partie actualités, complétée par des catégories sur les programmes et productions radio et Tv, sur les archives et sur des ressources en partage.

Les membres sont invités à s'inscrire sur ce nouveau site pour utiliser d'autres outils de réseau dont un forum.

Pour faciliter l'envoi des rapports de diffusion dans le cadre des marchés de programmes, un formulaire unique a été créé et mis sur le site du CIRTEF (<http://CIRTEF.com/?p=899>)

Pour rappel, un cahier des charges plus étendu de ce nouveau site avait été porté à la connaissance des membres en 2015 à la demande du Bureau, et tout apport conséquent reste toujours approprié et pertinent.

En ce sens, voici des extraits du cahier des charges ce nouveau site :

1. Objectifs du site internet
 - _ Permettre au CIRTEF de mettre en place sa politique de communication et mettre en place un système de communication simple ;
 - _ Offrir au grand public et aux partenaires des informations pratiques sur le fonctionnement du CIRTEF et faire découvrir ses opérations ...
 - _ Rendre accessible des ressources relatives au CIRTEF ;
 - l'usage de formulaires.
2. Public visé
 - _ Les membres
 - Le grand public
 - _ L'Administration publique
 - _ Les partenaires au développement
 - _ Etc....
3. Perspectives
 - _ Développer le site pour rendre plus visible nos activités, offrir au grand public plus d'informations pratiques sur le fonctionnement du CIRTEF.
 - _ Site s'adressant aux membres du CIRTEF, aux partenaires, au personnel (espaces public et privé) et au grand public (espace public). Un espace public moderne et accueillant. L'espace privé devant être moderne, professionnel, amical, conversationnel. L'espace privé dans son évolution devra permettre aux membres :
 - O De pouvoir développer un compte personnel
 - O De former ou d'adhérer à un groupe de travail,
 - O De participer à des réunions à distance, flux RSS,
 - O L'inscription en ligne à des activités,
 - O les échanges de programmes,

3/ La plateforme Archibald

Archibald est un outil destiné à la centralisation, la sauvegarde, la possible mise à disposition des fonds audiovisuels provenant des différents sites AIME dans plusieurs pays d'Afrique. Les documents audiovisuels sont transférés par FTP ou par courrier et introduit dans Archibald sous formes de « lots » d'émissions, de sujets et de séquences, ces lots sont eux-mêmes contenus dans des « paniers ». Les administrateurs d'Archibald peuvent suivre, éditer et modérer les contenus envoyés par les sites AIME.

Les utilisateurs d'AIME ayant envoyés leurs contenus peuvent également suivre leurs contenus dans Archibald.

La plateforme Web est en exploitation. C'est un espace où chaque organisme parmi les 25 sites (dans 23 pays) équipés par le CIRTEF du matériel et du logiciel AIMÉ (version 4), pourra décider soit de publier ses archives (séquences ou de sujets) avec autorisation de consultation ou simplement de les y stocker pour son usage propre, inaccessible à d'autres.

Quelques dizaines de programmes sont déjà sur la plateforme, soit en publication, soit en stockage ; et les **membres sont appelés à continuer à y transférer par FTP ou physiquement les archives qu'ils souhaitent y conserver**. Ainsi Archibald vient compléter le système AIME de numérisation et d'indexation pour aller vers la mise en réseau avec de potentielles facilités d'échange.

Les organismes ayant déjà des représentants inscrits sont dans l'ordre d'inscription : ORTN – ORTM MALI – Gabon TV – ORTB – CRTV – RTI – RTS – TNC – RTB – ORTG – ORTM Madagascar – MBC – RTNC – SBC – RTD ; ceci pour la phase 1 de ceux qui ont participé à des formations. Nous passerons à la phase 2 pour un réseau plus élargi pour les autres qui pourront adresser les demandes d'inscription au CIRTEF.

Évolutions en cours pour Archibald

Les fonctionnalités qui conditionnent son évolution et sa montée en puissance vont faire l'objet de développements informatiques pour, entre autres :

- garder ses droits et pouvoir télécharger ses dépôts d'archives (avec accès au lot de sauvegarde ainsi qu'au lot de publication) ;
- pouvoir pourra céder des droits à un autre utilisateur en actant cette cession (à durée limitée) auprès de l'administrateur qui pourra, à cette fin, fournir le lien de téléchargement provisoire.

Le système de base est simple mais évolutif avec des possibilités de solutions plus élaborées corrélativement à l'amélioration des infrastructures, notamment les débits réseau, pour les pays utilisateurs.

4/ Dropbox Entreprise

L'usage d'un outil de plus grande capacité permet de nouvelles fonctionnalités de l'échange de programmes pour la Radio et pour la Télévision suivant des formats convenus avec les utilisateurs. Il sert aussi pour les échanges de fichiers audio et/ou vidéo avec les centres et pour l'envoi des pièces comptables de leur reporting mensuel.

5/ Expérience d'exposition de programmes sur You Tube

L'exposition de productions propres ou de coproductions de collections se poursuit sur You Tube ; https://www.youtube.com/channel/UCEcHYfh_ILyMwtYZtnEypOA

Des programmes anciens sont utilisés pour cette expérience qui totalise un peu plus de 6500vues en 8 mois.

D-2/ RENFORCEMENT DES OUTILS HABITUELS DU RESEAU CIRTEF

1/ Échange de programmes

Pour la **télévision**, le service CFI Pro de transmission par satellite s'étant arrêté, la décision prise à Victoria suite au test par le CIRTEF du téléchargement en ligne, a été mise en œuvre. Les envois des programmes se font en ligne par téléchargement sur une base hebdomadaire avec des fichiers suivant la norme retenue : conteneur ou format MP4 et codec H264.

https://www.dropbox.com/sh/cwfr0ardfibsmdb/AADOdA32abh1M2E2h0vwTR_va?dl=0. 93

programmes libres de droits, pour un total d'environ 30 heures, ont été proposés pour le marché TV 2015 qui a été mis en œuvre en 2016.

Pour la **Radio**, la transmission en ligne s'est poursuivie pour téléchargement. La nouveauté est que l'envoi est devenu hebdomadaire et que les fichiers sont mis à disposition dans leur format d'origine (Il n'y a plus de conversion systématique en mp3).

<https://www.dropbox.com/sh/5k9sctpw231dj75/AAAiG0e81DR7FyU5IAg6FN4da?dl=0>) ; 280 programmes ont été proposés, dont 112 commandés et mis à disposition.

Pour faciliter l'envoi des rapports de diffusion, un formulaire unique a été créé et mis sur le site du CIRTEF (<http://CIRTEF.com/?p=899>) . La CRTV l'a utilisé pour la radio ; la RTB pour la télévision.

a) Marché Radio 2016

La collecte de programmes a été lancée et des contributions ont été reçues de : Radio Lomé, Radio Canada, France ô (FTV), RTI, RTS Suisse, MBC, VOV, RTBF et SNRT.

b) Marché TV 2016

En plus des productions propres du CIRTEF, des coproductions et des programmes issus du fonds TV, le catalogue contiendra des programmes offerts par Radio Canada, la MBC, l'ORTB et la VTV

2/ Les Centres du CIRTEF

Pour maintenir le standard des centres comme référence pour les travaux de finition et de postproduction, des actions ont été menées pour renouveler une partie des matériels et pour renforcer les capacités du personnel. Les plus significatives sont les suivantes.

Equipment Cotonou

Une nouvelle cellule numérique, station complète de montage 4K a été livrée au centre de Cotonou en septembre dans le cadre du renouvellement partiel de l'équipement du centre.

Renforcement de capacités monteur à Niamey

Une session de formation, portant renforcement de capacités en montage vidéo du centre de Niamey, a été organisée en septembre, avec l'envoi du responsable du centre de Cotonou comme encadreur.

Projet de maintenance du centre de Niamey

Dans la poursuite de son accompagnement du Centre, la RTS Suisse vient de lui offrir du matériel audiovisuel en prélude à la future mission qui viendra à Niamey pour la maintenance des équipements en janvier prochain.

Dans la période, pour les autres activités, les centres sont restés impliqués dans l'accueil des ateliers (MEMOS pour la TV à Niamey et violences faites aux femmes pour la radio à Cotonou avec ORTB, RTB, SBC), la postproduction de la série TV SAVEURS D'AFRIQUE 3 dans les 3 centres, la postproduction de la série TV MA VIE APRES... (avec RTI, RTNB, RTB, TVT, et CRTV – deux cas RTS et RTB restant à l'étude). Le centre de Niamey a assuré la postproduction de 95 capsules de la mini-série de programmes courts à base d'archives, MEMOS et les 8 documentaires de 26' à base d'archives de la série TV MEMOIRES VIVES.

Les centres (Cotonou, Yaoundé et Niamey) ont continué aussi dans la période de recevoir les réalisateurs pour la finition de leurs productions unitaires TV dans le cadre du fonds de soutien à la production télévisuelle.

Le centre de Cotonou a finalisé la coproduction internationale sur le Chemin de fer en Afrique de l'Ouest qui avait fait l'objet d'un premier visionnage à Victoria. Il a servi aussi en novembre, à postproduire le document audiovisuel de l'ONRTV sur le procès HABRE (un 52' et un 26').

3/ Mise à disposition de ressources sur le site

La mise à disposition de ressources pour les membres se poursuit.

Depuis le 1er septembre 2016, tous les membres du CIRTEF ont accès aux programmes de COULEURS MUSICALES n°2 avec les liens directs ci-après :

Accès à la Fiche de renseignements : <http://CIRTEF.com/wp-content/uploads/2016/08/COULEURS-MUSICALES-DOSSIER-.pdf>

Accès aux programmes : <http://www.CIRTEF.com/ARCHIVES%20media/musicales2.html> pour écouter ou télécharger avec ENREGISTRER LA CIBLE SOUS

Avec la demande aux producteurs, animateurs, journalistes Radio qui diffuseraient ces programmes, en tout ou en partie, de déclarer les droits d'auteur habituels et de remplir un rapport de diffusion en suivant le lien : <http://CIRTEF.com/formulaire-rapport-de-diffusion-radio/>

Les normes de diffusion internationale appliquées avec TV5MONDE sont mises à disposition des membres dans les ressources du site du CIRTEF (<http://CIRTEF.com/normes-pad-sd-et-hd/>).

Un document de TV5 Québec Canada portant sur « Multimédia: compétences, rôle et responsabilités » est aussi disponible dans les ressources : http://CIRTEF.com/wp-content/uploads/2016/02/extrait-Formation_TV5_P01-40.pdf .

E/ PRODUCTION

SÉRIES RADIO, TV ET FONDS

Les thèmes retenus pour les séries proviennent des travaux des sessions des commissions aux Seychelles en 2015. Pour ce qui est des fonds de production, pour tenir compte des demandes de plus large information sur les appels à projets, exprimées lors de ces mêmes rencontres, Les Vice-Présidents des zones du CIRTEF, le Président et le Vice-Président de la Commission appropriée reçoivent, pour avis éventuel, les dossiers présélectionnés avant la sélection définitive par le comité de sélection.

1/ PRODUCTION TELEVISION

a) Séries harmonisées TV

« **Femmes battantes 3** » : 10 projets sélectionnés pour l'Atelier d'écriture.

Lancé en mai 2016, l'appel à projets pour la série « Femmes Battantes » a permis de recevoir 29 dossiers et d'en sélectionner 10 pour l'atelier d'écriture sur des histoires humaines impliquant des héroïnes des temps modernes. 8 conventions de production sont en préparation.

Les projets reçus, mettent en avant des femmes qui sont : forgeronne, architecte, sportive de haut niveau, ingénieure agricole, enseignante-chercheuse, spécialiste de la santé, artiste, conductrice de poids lourds, leader politique ou associative, blanchisseuse...

En rappel, la saison 3 de la série « Femmes Battantes » était ouverte aux réalisateurs et réalisatrices des télévisions du Sud contrairement aux deux premières saisons qui ne recevaient que des projets proposés par des réalisatrices.

« **MÉMOIRE VIVE** » : la postproduction de 8 documentaires à base d'archives a été menée au centre de Niamey en octobre. Ceci dans le cadre du programme CAPITAL NUMERIQUE de l'OIF. Avec aussi 24 séquences de 8 minutes.

b) Fonds TV

En 2016, pour les 2 sessions d'appel à projet, 54 projets ont été reçus de 14 organismes. 3 projets ont fait l'objet de conventions de coproductions avec la VTV(Vietnam), la CRTV (Cameroun) et RTS (Sénégal) pour la session 1 et 3 autres pour la session 2 la RTI (Côte d'Ivoire), la RTS (Sénégal) et la CRTV (Cameroun).

Depuis 2012, TV5Monde a rejoint le comité de sélection du Fonds CIRTEF. Les défis résident encore, au niveau de l'écriture des projets, et au niveau de la garantie de bonne fin.

PRODUCTION RADIO

1/ 2ème série de la production Radiophonique COULEURS MUSICALES

Le travail s'est fait en deux phases. Pour la première phase de production des éléments « Couleurs Musicales », douze Radios membres du CIRTEF et une radio de Roumanie ont choisi 22 artistes à faire découvrir à nos auditeurs. Les Radios membres sont : CRTV, FMM/RFI, MBC, ORTM (Madagascar), ORTM (Mali), Radio Lomé, Radio-Canada, RTCI, RTS (Sénégal), RTS (Suisse), SNRT, VOV.

La deuxième phase de postproduction, celle de la réalisation des microprogrammes, est assurée par le CIRTEF à son Centre de Yaoundé au début du mois d'avril. L'ensemble de la production a été envoyée aux radios participantes.

Cette opération avait été initiée et soutenue par L MFP (via les RFP), la COPEAM et le CIRTEF.

2/ Série radiophonique avec l'Unesco : Violences faites aux femmes

Un travail d'encadrement a été assuré avec Outremer 1ère, ce qui a permis de former les réalisatrices d'abord chacune dans son pays et son environnement de travail, ensuite :

Avec le Bénin, le Burkina et les Seychelles

La postproduction au centre du CIRTEF de Cotonou (en février 2016) avec comme objectif : Ecrire, monter et mixer des documentaires de vingt minutes à partir des éléments enregistrés.

« Femmes et Politique », « Mariages précoces », « Fillettes domestiques » et « Femmes et VIH » pour le Burkina Faso ;

« Accès au soin en milieu rural » « Lévirat » et « Homosexuelles » pour le Bénin ;

« Accès à l'emploi », « Violences domestiques » et « Droits de reproduction » pour les Seychelles.

8 sujets seront terminés durant cette session à Cotonou.

Un numéro peut être écouté en ligne sur la page: <http://CIRTEF.com/series-radio/> .

a) Séries Radio

Comme suite aux recommandations de la commission Radio pour les séries radiophoniques, un nouveau projet a été établi. « Une femme en Afrique : les femmes d'exception en Afrique » proposé à l'Unesco en août 2016 pour 2017.

b) Fonds Radio

6 Conventions de coproductions ont été signées pour les 2 sessions d'appel à projets de l'année : « pour la première avec ORTM Madagascar, ORTB, Radio Lomé et 3 autres pour la deuxième avec CRTV, ORTM Madagascar et Radio Lomé.

F/ FORMATION

1/ Formations

Les modalités de collecte en ligne via un formulaire disponible sur le site du CIRTEF ont été mises en œuvre (<http://CIRTEF.com/?p=950>). Avec en résumé les premiers résultats :

- RTI demande une formation en animation de débats ;
- RTS Sénégal : en réalisation TV et archivage numérique AIME ;

- RTB : AIME version 4 ;
- TNC/ en réalisation documentaire et renforcement capacités jeunes réalisateurs ;
- VOV : perfectionnement jeunes journalistes pour le direct en Radio ;
- MBC/ en réalisation et en journalisme.

Des partenariats ont été mis en œuvre avec la RTBF pour la VOV et un formateur du Sud pour la TNC ; ces formations ont concerné respectivement :

- du 23 au 27 mai 2016, 23 jeunes journalistes de la VOV ont suivi une formation donnée par un rédacteur en chef à la RTBF. Privilégiant les exercices pratiques, la priorité fut donnée aux techniques d'interventions en direct.

- le renforcement des capacités des réalisateurs de Télé Congo, pour lequel le CIRTEF a mis à disposition une formatrice pour animer un atelier en scénarisation TV au profit d'une quinzaine de participants du 23 Mai au 5 juin 2016 à Brazzaville au Congo.

De nouvelles demandes ont été collectées en dehors de cette procédure :

- RTB : Définition charte graphique formation en réalisation, caméra, infographie.
- RTD : Formation sur place de technicien et de journalistes au cours de l'année 2017. La RTD étant disponible pour apporter sa part de contribution.
- TVM : formation des réalisateurs et producteurs de la chaîne

La recherche d'appui auprès des membres va se poursuivre pour apporter des réponses.

2/ Formations Radio

Encadrement d'un atelier de postproduction au centre du CIRTEF de Cotonou (en février 2016) avec l'ORTB, la RTB et la SBC. Avec comme objectif : Ecrire, monter et mixer dix documentaires de vingt minutes à partir des éléments enregistrés en 2015 pour la Série radiophonique avec l'Unesco :

Violences faites aux femmes. Avec des thèmes comme : « Femmes et Politique », « Mariages précoces », « Fillettes domestiques » « Femmes et VIH » pour le Burkina Faso ; « Accès au soin en milieu rural » par Claudine Atohoun et « Homosexuelles » par Mirabelle Akpaki pour le Bénin ; « Accès à l'emploi », « Violences domestiques » et « Droits de reproduction » pour les Seychelles.

3/ Formations Télévision

Les « FORMATIONS » permettent d'encadrer les séries du CIRTEF pour arriver à des produits PAD. En 2016, 2 appels à projets ont été lancés autour de séries documentaires.

a. Mémoires vives

Le CRPF de Niamey a abrité tout au long de l'année 2016, ateliers d'écriture, des formations sur le montage, l'analyse des maquettes et procédé à la finalisation des 8 épisodes de 26'. 5 télévisions ont activement pris part à cette première saison : la RTI ; l'ORTN ; la CRTV ; la RTS ; la MBC.

b. Femmes battantes 3

La commission télévision, lors de ses travaux à Victoria a recommandé la poursuite en 2016 des séries documentaires du CIRTEF en mettant l'accent sur la thématique femme.

Après l'appel à projets, 10 dossiers parmi les plus aboutis ont été sélectionnés et un atelier de scénarisation a été encadré au CRPF de COTONOU du 24 octobre au 6 novembre 2016.

G/COTISATIONS

Après la conférence générale de Victoria 2015, les états d'arriérés de cotisations ont été à nouveau établis et envoyés aux membres concernés. Des réactions ont été enregistrées de la part de :

Certains parmi ceux avec des montants relativement faibles d'arriérés

- ORTN a réglé les cotisations 2014 et 2015 ;
- RTS Sénégal promet de résorber les arriérés pour 2008,2011 et 2013 ;
- SNRT a payé la cotisation arriérée de 2013 et un reliquat de 2001.

- VTV (même cotisation que VOV) a payé la cotisation 2015.
- ORTB a réclamé à nouveau l'état de ses arriérés de cotisations de 2013, 2014, 2015 et un reliquat de 2010.

Certains parmi ceux avec des montants relativement élevés d'arriérés

- RTD a payé la cotisation 2015 en attendant de trouver une solution pour celles des périodes 2003-2004 et 2006-2014.
- Radio Congo (cotisation commune avec TNC) a promis de relancer le dossier.
- Radio Lomé (cotisation commune avec TVT) a indiqué que le gouvernement a l'intention d'éponger ses arriérés.
- RTNC, rappelant la place de la RD Congo et sa taille en Francophonie envisage une solution.
- TVM (même cotisation que RM) a soumis au gouvernement la question des arriérés.

Pour le taux de recouvrement des cotisations 2015 :

L'appel à Victoria a permis de le porter de 50% à un peu moins de 68,6%.

Une nouvelle proposition a été soumise à la commission des finances qui a fait rapport à notre Bureau : avec une mesure incitative pour le versement régulier des cotisations pour les 5 prochaines années et une mesure de restriction pour chaque année de cotisation non versée sur cette période pour ceux cumulant des arriérés importants.

Les décisions du Bureau ont été portées à la connaissance des organismes concernés.

A la suite, des règlements ont été enregistrés : ORTB pour ses arriérés 2010-2015 - SNRT, pour 2013 et 2016 – Tunisie (ETTV et RT) examine la question pour 2011-2015, RT a payé 2016 et 2013, ORTM Mali a payé 2014. Certains organismes ont transmis le dossier à leur ministère de tutelle, d'autres promettent de faire le nécessaire.

Rappel des mesures arrêtées :

A partir de 2015 et sur 5 ans

A/ Effacement des dettes d'avant 2001 pour ceux paient toutes les cotisations de la période ;

B/ Perte du droit d'accès gratuit, cumulativement, à une opération du CIRTEF dans l'ordre suivant, pour toute cotisation impayée d'une année qui viendrait s'ajouter à des arriérés :

1. Prise en charge du billet d'avion et des frais de séjour au SEFOR ;
2. Soutien du fonds TV (ou réduction)
3. Soutien du Fonds Radio (ou réduction)
4. Accès gratuit au marché d'échanges de programmes Radio et TV
5. Soutien du Fonds de formation.

Annexe1 au rapport Activités SG : Tableau de suivi des recommandations des commissions de Victoria

Annexe2 au rapport Activités SG : Projet de plan d'actions du prochain biennium

Annexe 3 au rapport Activités SG : adresses mail proposées aux membres sur CIRTEF.com

Annexe 1 au rapport Activités SG :
Les recommandations des Commissions adoptées par la Conférence générale de Victoria

COMMISSION TV	État exécution
1- Pour les chaînes : atteindre le niveau de qualité technique et le niveau d'écriture souhaité	renforcement des capacités des réalisateurs de Télé Congo avec un atelier en scénarisation TV au profit d'une quinzaine de participants du 23 Mai au 5 juin 2016 à Brazzaville
2- Pour ce faire, le CIRTEF éditera un cahier des charges technique (normes PAD à l'international) et éditorial pour l'ensemble des productions	Normes PAD avec TV5MONDE mises sur le site http://CIRTEF.com/normes-pad-sd-et-hd/
3- Désigner un référent ou une personne ressource dans chaque chaîne pour le suivi des appels à projets et dossiers CIRTEF afin de fluidifier la communication.	Demande faite aux directeurs généraux avec création d'une adresse mail dédiée pour chaque organisme sur CIRTEF.com – Quelques réponses reçues. Des adresses emails ont été attribuées à chaque point focal désigné.
4- Encourager la restauration du patrimoine des archives avant leur numérisation en partenariat avec leurs tutelles éventuellement.	-Dans le cadre programme CAPITAL NUMERIQUE avec l'OIF, le CIRTEF a lancé en 2016 la série mémoires vives, une FORMATION a permis de réaliser 8 épisodes de 26' fabriqués à partir d'archives de meilleure qualité. Une démarche auprès de l'organisme hôte, la RTBF a permis de repérer des lecteurs qui pourraient être disponibles pour les chaînes du sud qui le désirent et ainsi permettre de connaître l'état réel des archives.
5- Pour les chaînes, transmettre les rapports de diffusion des programmes au CIRTEF.	Formulaire à remplir en ligne créé : http://CIRTEF.com/?p=899 - La mise en ligne de fiches de rapport et de propositions de programmes, ainsi que les mails de rappel, ont permis de recevoir un rapport d'un organisme membres : la RTB.
6- Renforcer la formation des techniciens et des réalisateurs	Les formulaires en ligne ont permis la collecte des besoins. Début de mise en œuvre avec TNC et VOV http://CIRTEF.com/?p=950
7- Lors du SEFOR, allonger le temps alloué à la commission TV pour approfondir les sujets et pour visionner les programmes,	Noté. Initialement prévu dans le calendrier du SEFOR 2016 reporté.
8- Poursuivre les échanges sur le blog pour déposer les idées de thématiques 2016 des séries CIRTEF (par exemple la valorisation des femmes dans nos sociétés)	Blog relancé et une thématique proposée par le secrétariat général. Espace blog importé dans le nouveau site pour faciliter cela (exemple : http://CIRTEF.com/projet-femmes-battantes-3/)

COMMISSION RADIO	
1. MARCHÉ DES ECHANGES	
<p>D. La commission recommande de désigner dans chaque organisme une « personne-relais » pour assurer le suivi du MARCHÉ DES ECHANGES Radio tant dans la collecte des programmes que dans le retour des rapports de diffusion au CIRTEF.</p> <p>E. Et de collecter des programmes de format court (6', 12', 26') sur des sujets fédérateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Économie, - Santé, - Culture-arts, - Éducation, - Musique, - contes et histoires. 	<p>A mettre en relation avec demande faite aux directeurs généraux avec création d'une adresse mail dédiée sur CIRTEF.com. 6 correspondants radio ont été désignés.</p> <p>Le formulaire en ligne, http://CIRTEF.com/?p=899, a permis de recevoir le rapport de diffusion de la CRTV.</p> <p>Précisions indiquées dans le formulaire d'offres de programmes en ligne sur le site du CIRTEF pour les besoins du marché. http://CIRTEF.com/?p=1086</p>
2. FORMATIONS	
<p>La Commission recommande aux organismes de transmettre leurs demandes de formations au Secrétariat général du CIRTEF et de s'engager à aider le CIRTEF d'un point de vue financier, logistique et matériel dans la mise en œuvre de ces formations.</p>	<p>Un formulaire est disponible en ligne sur le site du CIRTEF pour envoyer les demandes de formation. Les demandes ont été compilées et le traitement a commencé en avril. Il permet à l'organisme d'indiquer ce qu'il prend en charge. http://CIRTEF.com/?p=950</p>
3. COPRODUCTIONS RADIO	
<p>A. La Commission radio recommande au CIRTEF de mettre en œuvre de manière prioritaire des séries radiophoniques sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants des rues et la jeunesse en difficulté, - Le vêtement dans tous ses états, - Le mariage. <p>B. La Commission radio recommande aux organismes engagés dans des coproductions de mettre en œuvre les moyens logistiques et financiers nécessaires à la fabrication des coproductions.</p>	<p>Dossier à l'étude sur « Vêtements dans le monde » pour le moment avec une possible déclinaison Web</p> <p>Un dossier de projet « Portraits de femmes d'exception – Une femme en Afrique » proposé à l'Unesco en août 2016 pour 2017</p>
4. FOND D'AIDE A LA PRODUCTION RADIO	
<p>A. La Commission radio recommande l'emploi d'Internet pour l'envoi des projets au secrétariat général du CIRTEF.</p> <p>B. La Commission recommande aux organismes du CIRTEF de mandater une « personne-relais » en leur sein pour coordonner cette activité du CIRTEF.</p>	<p>Les appels à projets pour 2016 ont précisé cela</p> <p>A mettre en relation avec demande faite aux directeurs généraux avec création d'une adresse mail dédiée sur CIRTEF.com</p>
GRAND PRIX MULTIMEDIA	
<p>La Commission radio recommande au CIRTEF d'orienter son GRAND PRIX vers un appel à des projets ou à des œuvres en développement, donnant lieu, en cas de plébiscite, à une aide matérielle ou en matière de formation. Ceci dans le but de permettre aux organismes du Sud de pallier aux manques en termes de compétences ou de moyens.</p>	<p>Précisions indiquées dans le formulaire du GPM en ligne sur le site du CIRTEF. http://CIRTEF.com/?p=977</p>

COMMISSION FORMATION	
1- Désignation d'un responsable formation au sein de chaque organisme en lien avec le CIRTEF – une réunion de coordination pourra être organisée avec le CIRTEF une fois les référents désignés	Demande d'un point focal faite aux directeurs généraux avec création d'une adresse mail dédiée pour chaque organisme sur CIRTEF.com – Quelques réponses reçues. Des adresses emails ont été attribuées à chaque point focal désigné.
2- Constituer une liste de formateurs régionaux / les organismes s'engagent à proposer des CV de formateurs	La collecte sera poursuivie
3- Monter une interface entre les centres régionaux/CRPF du CIRTEF et les pays qui n'ont pas de centre de formation	Les centres servent aussi bien pour les pays qui les abritent que pour les autres membres.
4- Développer la formation de formateurs.	Prévu pour chaque session de formation

Annexe 2 au rapport Activités SG

PROJET DE PLAN D' ACTIONS POUR LE PROCHAIN BIENNUM

Le projet est axé sur 3 orientations stratégiques qui entendent, à la fois, répondre à l'essentiel des souhaits des membres exprimés courant 2016 et synthétiser les enjeux du moment dans notre secteur. Il sera complété ou amendé, pour ce qui en sera retenu et le cas échéant, par les orientations et les actions retenues par la Conférence générale pour les statuts et les missions du CIRTEF.

Rubriques :

SYNTHESE ATTENTE DES MEMBRES

1000 - ORIENTATIONS STRATEGIQUES

2000 - ACTIONS

3000 - MOYENS ET NOUVELLES POLITIQUES CONSEQUENTES POUR L'ACCELERATION DU CHANGEMENT

SYNTHESE ATTENTE DES MEMBRES

- Collaborer, co-crée, coproduire, échange, et recherche et développement
- Assurer la veille, la médiation dans les partenariats internationaux, l'échange, le partage et les relations avec les entités professionnelles ;
- Appuyer les centres de formation des membres ou les utiliser ;
- Introduire le Web dans les statuts ;
- Mener une politique de formation structurante avec suivi post formation, formation de formateurs, formation continue, formation en ligne, réseau de formateurs Sud ;
- Produire et coproduire davantage en Radio, TV et Web et pour le non linéaire
- Améliorer partenariat avec TV5 (présentation finances, fournitures programmes, droits non linéaires, etc.) ;
- Poursuivre le développement du site ;
- Utiliser les outils légers de production ; travailler avec les producteurs indépendants ;
- Faire des centres des laboratoires numériques pour les membres.

Y répondre avec des orientations stratégiques axées sur l'essentiel dans la multitude du monde numérique

1000 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- 1. S'adapter à l'**évolution des supports (écrans se diversifient et accès à contenus R et/ou TV) et des usages (dé linéarisation, mobilité, consommation individuelle) et à la concurrence exacerbée par la TNT, le satellite, le Web**
- 2. Renforcer et exploiter la puissance de notre **réseau d'experts et d'organismes** pour une **adaptation continue concertée** pour aller à l'**essentiel dans la multitude des défis et opportunités, avec des structures renouvelées et des projets communs.**
- 3. Consolider des **services publics forts et de référence** aptes à être **choisis dans cette ère d'abondance** des offres ; pour des **valeurs francophones** toujours mieux portées par **tous sur tous les supports, pour tous les usages.**

2000 – ACTIONS

2100 – ACTIONS DANS LA MULTITUDE DU MONDE NUMERIQUE

1. Nouvelles étapes dans la production pour des contenus convergents ou transmédia.
2. Détention patrimoine audiovisuel et production propre (droits mondiaux) deviennent stratégiques avec le non linéaire (concurrence directe entre programmes, au-delà des chaînes) et pour la TNT et ses chaînes thématiques.
3. Utiliser les moyens modernes, mobiles et légers pour la production de contenus multiplateformes ; Appliquer de nouvelles règles du jeu : Productions à petit budget - Petites équipes - Personnel multitâches - La rapidité - Innover et faire preuve d'imagination.
4. Appui à la production locale et à la coproduction internationale sous régionale.

2200 – ACTIONS POUR LA FORMATION

1. Introduire celle aux métiers émergents (concepteur/scénariste interactif - rédacteur-web / analyste des contenus, conversation avec les publics, les réseaux, gestionnaire de recommandation), à de nouvelles règles pour les métiers existants (au multitâches, à la rapidité et à l'innovation, rendre les métiers transversaux, etc.) ou aux services à valeur ajoutée (services voix, internet, interactivité, ...) pouvant accompagner la TNT
2. formation, partage d'expériences et de ressources en termes de connaissances et bonnes pratiques. Privilégier la formation de formateurs, notamment au Sud, pour une politique plus structurante
3. la formation à distance pour certains cas et la disponibilité de ressources de formation en ligne
4. Initiation et/ou renforcement de capacités de création de contenus pour le Web tout comme pour la création de contenus convergents. Et de contenus locaux pour la TNT

2300 – ACTIONS POUR L'INNOVATION

1. Être un vecteur de l'innovation grâce à un réseau d'experts et des ressources en partage ;
2. L'échange d'expériences ; les partenariats avec les nouveaux médias et leurs acteurs dans l'intérêt des membres
3. Le lien avec les secteurs innovants publics, privés, des écoles ou de la société civile ;
4. Assurer la veille sur les réseaux et sur le CGU.
5. Utiliser les centres au Niger, au Bénin et au Cameroun pour des pilotes innovants

2400 – ACTIONS DANS LE PARTENARIAT AVEC TV5

1. Adapter l'offre en Afrique à la diversité de choix avec la TNT et le satellite et la multiplication des usages avec le non linéaire et haut débit mobile.
2. Étendre les droits acquis au non linéaire (Catch up, VOD, SVOD pour Web TV AFRIQUE) et développer la production pour les nouveaux supports et usages
3. Consolider les productions propres (pour des droits mondiaux sur tout support)
4. Valoriser les programmes sur tout support numérique, en particulier rechercher la présence TNT de TV5
5. Cohérence financière et stratégique, notamment pour les droits à acquérir et pour une nouvelle politique plus structurante d'appui à la production avec cahier des charges.

2500 – ACTIONS DANS LES PARTENARIATS

1. OIF

- Appuyer l'éclosion d'acteurs dans toute la chaîne de la conception et de la production audiovisuelle du Sud. Avec les nouvelles étapes de production Web et médias numériques dont les contenus convergents.
- Un soutien plus structurant (pilote, appels à projets...) à la production locale et à la coproduction dans les sous régions, avec aussi extension au Web ; et à la production et la distribution multiplateforme ;
- Poursuivre le soutien à la sauvegarde du patrimoine audiovisuel par sa numérisation et donner une nouvelle aux œuvres sur les nouveaux réseaux. Développer la plateforme ARCHIBALD
- Mettre en place un référentiel pour un environnement fécond de l'audiovisuel francophone et aider à la création de serveurs de contenus francophones dans le Sud ;
- Mettre sur pied une grande instance d'orientation politique, de pilotage de la cohérence des associations, de coordination des opérations ; avec un élargissement à des autorités politiques.

2. LMFP et RAPAF

- Élaborer des documents de référence sur : Les contenus numériques – les contenus en ligne - l'éducation aux médias – le respect des droits d'auteurs – les mutations du secteur de l'audiovisuel – la législation sur le secteur – la régulation des nouveaux médias et/ou audiovisuels – les bonnes pratiques pour la Francophonie en matière de traitement de l'information et, plus globalement, de l'offre audiovisuelle.

- La mise en place d'une plateforme commune d'échanges de programmes, de ressources en ligne, des études sur la convergence, le Web, les nouveaux médias, des bases de données et outils développés pour une information francophone réactive et représentative, de veille stratégique audiovisuelle et technologique commune.
- Travailler par projet

2600 – ACTIONS POUR LES MEMBRES, LES MISSIONS

1. Accompagnement des membres et interface d'avec les milieux professionnels et les partenaires internationaux
2. Utiliser l'effet réseau, facteur de puissance d'aujourd'hui, pour rendre plus structurant le partage de documents et de ressources en ligne, le travail à distance, le reporting, etc. ; ainsi que le lien à créer avec les secteurs innovants publics, privés, des écoles ou de la société civile ;
3. Renforcer les centres du CIRTEF (Bénin, Cameroun, Niger) pour des contenus numériques et la numérisation et la sauvegarde du patrimoine audiovisuel
4. Développer l'aspect centre de ressources accessibles à tous les acteurs pour coproduire, former, échanger, sauvegarder le patrimoine audiovisuel, pour la diffusion culturelle francophone sur tous les supports, et le développement de l'audiovisuel public dans notre espace.
5. Introduire le Web dans les Statuts du CIRTEF ;
6. Maintenir la solidarité et le partage au centre de nos activités, mais être plus collaboratif, avec un vrai partenariat, et plus structurant, pour des réponses durables à des situations changeantes.
7. Agir pour définir une stratégie de distribution et maintenir l'accès direct au public ; mettre en place des structures en charge des supports nouveaux de distribution, de la réglementation en matière de distribution et le droit d'auteur.
8. Appliquer les préconisations de la Conférence générale.

3000 – MOYENS ET NOUVELLES POLITIQUES CONSEQUENTES POUR L'ACCELERATION DU CHANGEMENT

- SITE COLLABORATIF
- MESURES ECONOMIES ET FINANCEMENT
- NOUVELLE STRUCTURE DES COMMISSIONS
- SYNTHESE ATTENTE DES MEMBRES
- NOUVELLE POLITIQUE DE FORMATION
- NOUVELLE POLITIQUE DE PRODUCTION
- DECISIONS DE LA CONFERENCE GENERALE NOTAMMENT SUR LES STATUTS ET LES MISSIONS DU CIRTEF

3100 - SITE COLLABORATIF

1. Poursuivre le renouvellement du site : un espace public moderne et un espace privé moderne, professionnel, amical, conversationnel avec des outils de travail pour les membres.
2. la révision de l'informatique de gestion et de communication, qui au-delà du site, concernera, l'administration, les archives, les moyens logistiques, gèrera les documents, les relations de travail, les commissions, les réunions des instances, la communication, les contenus et les utilisateurs.

3. Et améliorer pour notre organisation :

- La gestion électronique des documents ;
- la gestion des contenus documentaires et audiovisuels ;
- La gestion des processus de collaboration et d'échange d'informations et de programmes avec et entre membres et les communautés professionnelles ;
- La collecte de données utiles aux membres ;
- Les actions distantes (téléconférence, formation, etc.) ;
- la gestion de toutes les Relations internes ou externes.

3200 - MESURES ECONOMIES ET FINANCEMENT

1. Usage d'outils de travail à distance pour certaines instances
2. Mener une politique de réduction des charges de fonctionnement (consommables, frais de structure, etc.)
3. Rechercher la monétisation d'opérations ou de ressources en ligne.
4. Mettre en œuvre une politique incitative de versement des cotisations, tout en dégageant des moyens d'investir dans la sensibilisation directe et sur place d'autorités ou d'acteurs déterminants.
5. Lancer de nouveaux projets et prospecter de nouvelles sources de financement appropriées (projets internationaux, monétisation de patrimoine, accès payant pour d'autres à des ressources communes aux membres, etc.)
6. Impliquer les Ambassades dans les opérations de formation ou les projets spécifiques pays et les représentations locales ou bureaux régionaux des agences de coopération bilatérale ou multilatérale.
7. Se rapprocher des commissions économiques sous régionales pour leurs programmes médias et numériques
8. Soumettre des projets aux organismes intervenant au Sud pour les questions genre, minorités, éducation, jeunes, patrimoine immatériel et matériel, dialogue des cultures, éducation aux médias, médias et société, ...

3300 - NOUVELLE STRUCTURE DES COMMISSIONS

Pour couvrir les orientations vers l'innovation, la recherche et le développement, la médiation entre les membres et des partenaires et des milieux professionnels, le renforcement de capacités (formation structurante, production, coproduction, programmes), les nouvelles formes de distribution et de marketing, ainsi que la mise à disposition de ressources, les échanges et les nouveaux partenariats, mettre en place des commissions spécialisées avec les noms provisoires suivants :

- CONVERGENCE, WEB, NOUVEAUX MEDIAS
- RENFORCEMENT DE CAPACITES
- PRODUCTION ET DISTRIBUTION DES MEDIAS
- JURIDIQUE, FINANCIER, PARTENARIATS

3400 - NOUVELLE POLITIQUE DE FORMATION

1. La formation des ressources humaines, notamment les jeunes professionnels pour des nouveaux médias et de la création de contenus numériques.

2. la politique de formation, notamment de formateurs, SEFOR : renforcer les échanges d'expérience et plus de dynamique dans le FAIRE ENSEMBLE. Développer les sessions à distance pour la formation, les Webinaires par exemple, et la mise à disposition de ressources de formation en ligne sur le site pour les besoins de formation, de normalisation voire d'échanges d'expériences.
3. Former aux médias numériques et aux réseaux sociaux ;

3500 - NOUVELLE POLITIQUE DE PRODUCTION

1. Voir insertion des nouveaux métiers liés à la scénarisation interactive, au multimédia, à la conception Web, à l'analyse des contenus ;
2. Produire pour le rajeunissement des audiences
3. Formation pour une production et une offre adaptées à la convergence ;
4. Pour la radio, la télévision et le Web, rendre structurant et professionnel le soutien à la production et à la coproduction des organismes membres, notamment au Sud et développement de la production locale et du rôle des Centres du CIRTEF en Afrique avec leurs chaînes de production et de postproduction ; renouveler les personnels de ces centres pour les métiers émergents.
5. L'appui à la production locale de contenus adaptés aux médias nouveaux et traditionnels pour des contenus francophones sur les grilles et les flux en ligne ou sur les plateformes.

Annexe 3 au rapport Activités SG**Adresses mails proposées aux organismes sur CIRTEF.com**

Mails sur CIRTEF.com sur STRATO Webmail - Adresse de connexion STRATO Webmail (COMMUNICATOR) : <https://communicator.strato.com/appsuite/signin> ou clic sur [Ouvrir STRATO Communicator](#)

Le CIRTEF fournit le mot de passe initial à la demande (vous pourrez le changer à la première connexion).

Organisme	Adresse et nom d'utilisateur	Mot de passe	Titulaire désigné par organisme
Siège	siege@CIRTEF.com		Mis en service
RTBF	rtbf@CIRTEF.com		
ORTB	ortb@CIRTEF.com		Mis en service
RTB	rtb@CIRTEF.com		
RTNB	rtnb@CIRTEF.com		
CRTV	crtv@CIRTEF.com		
TV5QC	tv5qc@CIRTEF.com		Mis en service
SRC	src@CIRTEF.com		
TVCA	tvca@CIRTEF.com		
RCA	rca@CIRTEF.com		
TNC	tnc@CIRTEF.com		
Radio Congo	rc@CIRTEF.com		
RTI	rti@CIRTEF.com		
RTD	rtd@CIRTEF.com		
TV5MONDE	tv5monde@CIRTEF.com		
FTV	ftv@CIRTEF.com		Mis en service
RFI	rfi@CIRTEF.com		
Gabon TV	gtv@CIRTEF.com		
Gabon Radio	rdg@CIRTEF.com		
Africa N°1	afr1@CIRTEF.com		
RTG	rtg@CIRTEF.com		
RTG Boulbinet	rtgb@CIRTEF.com		
RTNH	rtnh@CIRTEF.com		
MBC	mbc@CIRTEF.com		
ORTC	ortc@CIRTEF.com		
Télé Liban	tlb@CIRTEF.com		
ORTM Mali	ortm@CIRTEF.com		
ORTM Mada	ortmmada@CIRTEF.com		
SNRT	snrt@CIRTEF.com		
SOREAD 2M	soread2m@CIRTEF.com		
TVM	tvm@CIRTEF.com		
Radio Mauritanie	rm@CIRTEF.com		
ORTN	ortn@CIRTEF.com		
RTNC	rtnc@CIRTEF.com		
RBA	rba@CIRTEF.com		
RTS	rts-sen@CIRTEF.com		
RTS Suisse	rts-suis@CIRTEF.com		

SBC	sbc@CIRTEF.com		
TVT	tvt@CIRTEF.com		
Radio Lomé	rlome@CIRTEF.com		
Radio Tunisienne	radio-tunis@CIRTEF.com		
ETTV	etv@CIRTEF.com		
SRTV	srtv@CIRTEF.com		
VTV	vov@CIRTEF.com		
VOV	vov@CIRTEF.com		
ONRTV	onrtv@CIRTEF.com		Mis en service
Centre Niamey	niamey@CIRTEF.com		Mis en service
Ali	ali@CIRTEF.com		Mis en service
Centre Cotonou	cotonou@CIRTEF.com		Mis en service
Anselme	anselme@CIRTEF.com		Mis en service
Centre Yaoundé	yaounde@CIRTEF.com		Mis en service
Hubert	hubert@CIRTEF.com		Mis en service

ANNEXE n°3

Propositions du Bureau de direction

Propositions du Bureau à la Conférence générale 2016 :

Issues du Bureau de direction du 19 avril 2016 à Bruxelles

1/ Mise en place d'un comité ad hoc du bureau de direction avec le mandat de :

- a) Revoir les statuts du CIRTEF
- b) Revoir l'organisation du CIRTEF
- c) Et son évolution.

2/ Approuver le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes 2015 et donner décharge au Secrétaire général. Le rapport du commissaire aux comptes est présenté au point 8 de l'ordre du jour de la Conférence générale.

Issues du Bureau de direction du 24 juin 2016 à Paris

Approuver le budget 2016 réaménagé se conformant aux flux réels du fonds des partenaires de TV5 et tenant compte d'un prélèvement de 10.000 euros sur la réserve pour réunions institutionnelles pour couvrir les frais de cette réunion du Bureau décidée le 19 avril et des frais liés au déplacement et au séjour à Paris de candidats au poste de Secrétaire général.

Issues du Bureau de direction du 12 octobre 2016 à Bruxelles

Se référer au rapport de la session du Bureau de direction du 12 octobre 2016.

Cette proposition est à examiner lors du traitement du point 12 de l'ordre du jour de la Conférence générale.

Issues du de la Conférence téléphonique du Bureau de direction du 18 novembre 2016

Tenue de la conférence générale avant le 31 décembre 2016 (les 15 et 16 à Bruxelles) et la Présidente proposera à la TVM d'accueillir la partie SEFOR en 2017 à une date à fixer.

ANNEXE n°4

Rapport du Commissaire aux comptes au 31.12.2015

SOMMAIRE

- I) INTRODUCTION
- II) BILAN
- III) COMPTES DE RESULTATS
- IV) EXECUTION DU BUDGET
- V) HISTORIQUE DES COTISATIONS IMPAYEES
- VI) CONCLUSIONS

I) INTRODUCTION

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui m'a été confié lors de la Conférence générale qui s'est tenue à Mahé, j'ai examiné les comptes annuels du CIRTEF au 31 décembre 2015, sur base des documents qui m'ont été soumis.

Le présent rapport couvre l'ensemble des opérations comptables durant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Ma mission a consisté en la vérification des comptes annuels et plus particulièrement en la vérification des opérations comptabilisées dans le bilan et le compte de résultat.

Mon rapport sera subdivisé en cinq parties :

- bilan,
- comptes de résultats,
- exécution du budget,
- historique des cotisations impayées,
- conclusions.

II) COMPTES DE BILAN

Les comptes qui m'ont été présentés peuvent se résumer de la manière suivante :

ACTIF :

Immobilisations corporelles	43 671,00 €	
Immobilisations financières		,00 €
Créances à un an au plus	703 545,00 €	
- Créances commerciales :	535 696,00 €	
- Autres créances :	167 849,00 €	
Valeurs disponibles		909 943,00 €
Comptes de régularisation		44 000,00 €
	<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	1.701.159,00 €

PASSIF :

Fonds affectés		900 494,00 €
Bénéfice/Perte reportée		- 39 459,00 €
Subsides en capital		20 765,00 €
Provisions pour Risques et charges		267 000,00 €
Dettes à un an au plus		470 376,00 €
- Dettes commerciales :	407 228,00 €	
- Dettes fiscales, salariales et sociales :	63 148,00 €	
Comptes de régularisation		81 983,00 €
	<u>TOTAL DU PASSIF</u>	1.701.159,00 €

Un bref commentaire peut être fait sur les comptes du bilan

A3. Immobilisations corporelles :

Elles consistent en du matériel, équipements techniques des centres, mobilier de bureau et matériel informatique.

Les taux d'amortissements pratiqués varient entre 10 % et 33 %.

Les investissements ont été effectués en 2015 pour un total de 19 666,57 € en matériel informatique, logiciels et productions. Ces investissements concernent les différents CRPF.

Il convient de rappeler que conformément au droit comptable, un inventaire doit être établi une fois l'an au moins en vue de la clôture des comptes annuels.

Les règles d'évaluation doivent être arrêtées par l'organe de gestion et répondre aux principes de sincérité, prudence et bonne foi.

Les règles doivent être identiques d'un exercice à l'autre.

La procédure d'inventaires a été mise à jour par le Secrétaire général.

Le contrôle de l'inventaire de Cotonou, Niamey et Yaoundé a permis de constater que les biens sont identifiés et que des numéros d'inventaire ont été attribués.

La réconciliation de ces inventaires avec les données dans la comptabilité tenue au siège a été faite en 2015 pour le Centre de Yaoundé et des sorties d'inventaires ont été effectuées. La réconciliation doit être effectuée en 2016 pour le Centre de Cotonou.

A4. Immobilisations financières :

A7. Créances à un an au plus :

Le compte « Clients » regroupe les factures relatives aux cotisations impayées au 31 décembre 2015 ainsi que des factures pour récupérations de frais.

Le compte reprend également l'ensemble des cotisations des membres dont le paiement n'a pas été effectué mais pour lequel il subsiste des perspectives de règlement.

Les « Autres créances » se composent des avances sur salaires ainsi que des créances auprès des partenaires du CIRTEF (principalement l'OIF dont le montant s'élève à 100 306,57 € ainsi que le WBI (13 235,79 €).

Cette rubrique reprend également le compte courant « TVA à récupérer » pour 50 180,65 €.

A9. Valeurs disponibles :

Les valeurs disponibles ont été vérifiées avec les extraits de compte et de caisse au 31 décembre 2015.

Il n'y a aucune remarque particulière à formuler à cet égard.

A10. Comptes de régularisation :

Il s'agit de factures relatives aux frais de tournage reçues en 2015 dont la charge se rapporte à des exercices suivants.

P4. Fonds Affectés :

Les fonds réserves se composent principalement des éléments suivants :

- Passif social :	100.000,00 €
- Prix CIRTEF :	13.386,25 €
- Réunions institutionnelles :	90.000,00 €
- Formations :	50.000,00 €
- Fonds programmes et activités CIRTEF	647.108,24 €

P5. Bénéfice/Perte reportée :

Le résultat propre à l'exercice 2015 dégage une perte de 238 106,41 € avant affectation du résultat. Tenant compte du prélèvement de 241 186,98 € sur le Fonds des programmes et Activités du CIRTEF, le résultat de l'exercice s'élève à un boni de 3 080,57 €.

Si l'on tient compte du résultat de l'exercice précédent (- 42.539,68 €), le résultat à reporter au 31 décembre 2015 s'élève à une perte de 39 459,11 €.

En effet, globalement le résultat s'établit comme suit :

Produits :	1 573 116,58 €
Charges :	1 811 222,99 €
Résultat avant affectation	<u>- 238 106,41 €</u>
Affectation et Prélèvement au fonds des programmes et activités CIRTEF	+ 241 186,98 €
	<u>+ 3 080,57 €</u>

P6. Subsides en capital :

Cette rubrique reprend les subsides obtenus auprès de l'OIF pour le financement des centres. Les montants qui figurent au bilan serviront à couvrir les amortissements futurs des biens acquis.

P7. Provisions pour risques et charges :

Cette rubrique reprend les provisions constituées pour la maintenance des centres.

- Yaoundé :	80.000,00 €
- Niamey :	86.000,00 €
- Cotonou :	101.000,00 €

P9. Dettes à un an au plus :

a) Dettes commerciales : 407 228,00 €

Il s'agit des dettes envers les fournisseurs au 31 décembre 2015 ainsi que des factures à recevoir (56 958,79 €).

b) Dettes fiscales, salariales et sociales : 63 148,00 €

Il s'agit principalement de la provision pour pécule de vacances à payer en 2016 ainsi que le solde de rémunérations et des charges sociales des Centres.

P10. Comptes de régularisation : 81 983,00 €

Cette rubrique reprend les produits à reporter en 2016 provenant de l'OIF (Capital numérique, SEFOR).

III) COMPTES DE RESULTATS

Le compte de résultats du CIRTEF se présente de la manière suivante :

PRODUITS

70 Chiffre d'affaires (ventes et prestations)	216 427,29 €
73 Cotisations, dons, legs et subsides	1 280 672,90 €
74 Autres produits d'exploitations	21 502,15 €
75 Produits financiers	9 482,83 €
76 Produits exceptionnels	45 031,41 €

TOTAL DES PRODUITS 1.573.116,58 €

CHARGES

61 Services et biens divers	838 364,82 €
62 Rémunérations et charges sociales	618 683,15 €
63 Amortissements et provisions	167 781,96 €
64 Autres charges d'exploitation	2 374,99 €
65 Charges financières	3 581,17 €
66 Charges exceptionnelles	180.436,90 €

TOTAL DES CHARGES 1.811.222,99 €

RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATION : - 238.106,41 €

Affectation du résultat

- Prélèvement au Fonds Programmes et Activités CIRTEF + 241 186,98 €

Résultat de l'exercice + 3 080,57 €

REPRISE RESULTAT EXERCICE PRECEDENT : - 42.539,68 €

RESULTAT DE L'EXERCICE APRES AFFECTATION : - 39.459,11 €

J'ai examiné la justification des produits et charges comptabilisées dans le compte de résultat.

Mes contrôles se sont essentiellement déroulés par sondage des pièces justificatives (factures, conventions, extraits de compte) des comptes représentant les charges de l'association en rétributions auprès de tiers, sous-traitants, l'utilisation des provisions, charges financières.

Attendu que chaque charge ou chaque produit comptabilisé est étayé par une pièce justificative, il n'est ressorti aucune remarque particulière des contrats précités.

En ce qui concerne la charge salariale, j'ai pu procéder à la corrélation entre les sommes portées en compte et les documents externes les justifiant provenant de Belgique.

En ce qui concerne la charge salariale des centres, la concordance a pu être établie sur base des documents de paiement et des sommes portées dans la comptabilité.

IV) EXECUTION DU BUDGET

J'ai également examiné l'exécution du budget pour 2015.

Les éléments contenus dans les tableaux « Charges » et « Produits » correspondent aux montants inscrits dans le compte de résultat 2015. La répartition étant correcte.

Il n'y a pas d'observation quant à la présentation de ce document.

V) HISTORIQUE DES COTISATIONS IMPAYEES

J'ai également examiné le tableau « Historique des cotisations impayées ».

Les éléments qui y figurent correspondent aux montants dans la balance des comptes.

Il n'y a pas d'observation quant à la présentation de ce document.

VI) CONCLUSIONS

J'ai procédé à l'examen des comptes annuels du CIRTEF pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015 dont le total s'élève à 1 701 159,24 € et dont le compte de résultat se solde par une perte de l'exercice de 238 106,41 € avant affectation et par un prélèvement de 241 186,98 € sur le Fonds des programmes et Activités CIRTEF portant ainsi le résultat de l'exercice à un bénéfice de 3 080,57 €.

Tenant compte de la perte de l'exercice précédent de 42 539,68 €, la perte à reporter au 31 décembre 2015 s'élève à 39 359,11 €.

Sur base de documents et pièces justificatives que j'ai examinés, je certifie que le bilan et compte de résultat clôturés au 31 décembre 2015 sont conformes aux pièces comptables.

Sur base des documents qui vous sont présentés, il devrait être possible de vous faire une opinion correcte de la situation financière du CIRTEF.

Je recommande au Bureau d'approuver ces documents et de donner décharge au Secrétaire général.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier Monsieur le Secrétaire général et la Comptable du CIRTEF pour la collaboration qu'ils ont manifestée à l'occasion de mes vérifications.

Fait à Bruxelles le 29 février 2016

Aimé DUFROMONT

Vérificateur aux comptes

ANNEXE n°5

Discours du Secrétaire général élu

Avec votre permission, Mesdames, Monsieur, chers collègues,

Mon propos se résumera à des remerciements et à des vœux.

On n'arrive pas au secrétariat général d'une institution sans contracter un peu partout de multiples dettes de reconnaissance et de gratitude.

Je voudrais donc m'en acquitter en rendant d'abord hommage à mon pays, le Niger, qui a accompagné et soutenu ma candidature, ensuite aux membres du Bureau qui ont mené à bout ce processus de renouvellement et de fraîcheur pas gagné d'avance. Enfin un merci chaleureux à vous tous, chers collègues et membres de la Conférence générale.

Permettez-moi d'associer à ces éloges le Secrétaire général sortant, mon grand-frère Guila THIAM.

Cher GUILA, cher grand frère, je me souviendrai de toi très souvent de ton action et de tous ces grands rendez-vous du CIRTEF, Bamako, Cotonou, Bujumbura, Niamey, Bruxelles, Paris etc... .

Je connais la compétence et le dévouement de tes équipes. Je voudrais les assurer de toute ma confiance pour remplir les missions qui nous attendent.

Tous ont également contribué à faire du CIRTEF, ce qu'il est devenu aujourd'hui.

Tous mes vœux, toute ma reconnaissance, toute mon amitié pour tes nouvelles aventures.

Mais ne t'éloigne pas trop, un adage dit, « militaire une fois, militaire toujours », je dirai Secrétaire général une fois, Secrétaire général toujours.

Cher Guila, tu seras toujours le bienvenu et je n'hésiterai pas à faire appel à ton éclairage.

Notre institution et notre époque, ont besoin d'expérience, de ténacité et de solidité.

Ce sont, entre autres, ces qualités qui conduisent à des responsabilités de ce niveau.

Et ce sont celles qui m'inspireront aussi pour remplir la mission qui m'a été confiée.

Le quotidien de l'action à la tête du CIRTEF est un exercice d'abnégation et d'engagement.

Je serai un serviteur à l'écoute, un Secrétaire général d'engagements.

J'en ai quelques-uns que je prends ici devant vous.

1. Concerter, toujours concerter et intéresser tous les membres

2. Réformer en simplifiant les choses

3. Adapter les ressources humaines aux besoins du CIRTEF

4. Communiquer efficacement

5. Rendre des comptes

Il y a quelques heures, nous étions plusieurs candidats devant vous.

Nous sommes maintenant le CIRTEF, unis par ses missions essentielles, réunis pour gagner.

Nous formons une seule équipe.

Je vous dis à tous, j'ai besoin de vous.

Donnons ensemble le signal du renouveau, de la fraîcheur et le cap du concret et de l'adhésion effective.

PARTICIPANTS à la Conférence générale du 16 décembre 2017 (Bruxelles)

Belgique	BROUYERE	Daniel	Directeur des Relations Internationales	RTBF
Bénin	ABRAHAM	Erick	Secrétaire général	ORTB
Burkina	BOUGAIRE ZANGREYANOGHO	Marie	Directrice générale, Présidente du CIRTEF	RTB
Cameroun	NDONGO	Charles	Directeur général	CRTV
	EKUKOLE ESONG	Robert	Conseiller technique du DG	
	MBEDE	Emmanuel	Directeur de la Programmation et Conservation TV	
Djibouti	ADOITA	Daoud Ali	Directeur des Programmes TV	RTD

France	CATHALA	Jérôme	Directeur International	France Télévisions
	BELCHI	Jean-Marc	Directeur du Développement Afrique	FMM-RFI
	SAINT-CRIQ	Fabienne	Déléguée Pays francophones.	France Télévisions
Gabon	NGANGHA	Crépin	Directeur de l'Antenne	Africa n°1
Ile Maurice	NANKOO	Gérard Cyril	Directeur Technique	MBC
Iles Comores	MSA ALI	Djamel	Directeur général	ORTC
	ABDOULATUF	Bacar	Rédacteur en chef	
Mali	KONE	Mahamadou	Directeur de la Radio	ORTM
	N'FA KONATE	Sidiki	Directeur général	
Maroc	BELGHITI ALAOUI	Abdelouahad	Chef du département de la Coopération	SNRT
Niger	CRESPIN	Loïc	Directeur général	ORTN
Organisation Internationale	VELLA	Marjorie	Directrice adjointe des programmes	TV5MONDE
	KABORE	Gilbert Lam	Responsable du Pôle Programmes Afrique	
	BIGOT	Yves	Directeur général	
	POIVRE	Eric	Secrétaire général	LMFP
	BARROT	Pierre	Responsable de programme chargé de la coopération audiovisuelle et de la promotion de l'image	OIF

Sénégal	NDAO	Abdou	Directeur Production et Patrimoine	RTS
Seychelles	ONEZIME	Antoine	Directeur général	SBC
Suisse	DE BRUYN	Xavier	Directeur Opération et Rédaction	Fondation Hirondelle
	BERNHEIM	Chantal	Directrice des Relations extérieures	RTS
Vietnam	NGUYEN	Thuy Van	Chef du Bureau en France et en Europe	VOV

EQUIPE CIRTEF	CLAEYS	Christine	Chargée de mission Radio	CIRTEF
	MAES	Isabelle	Comptable	
	HERMAN	Alexandre	Assistant de production	
	SANOGO	Mafarma	Conseillère	
	THEUNEN	Ronald	Chargé de mission	
	THIAM	Guila	Secrétaire général	
	VERDONE	Lucia	Secrétaire	